

# Le Chasseur Sarthois

N° 64  
SAISON  
2023 - 2024



*Dossier*  
L'évolution de  
la réglementation  
concernant la grenaille  
de plomb

L'engrillagement  
des espaces naturels

*Sécurité*  
Matérialiser son angle  
de tir des 30°

*Actualité*  
SIA :  
Système d'information  
des armes

Comme chaque année, ce magazine vous est offert gratuitement  
par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe.



LELIEVRE

# TERRAINS À BATIR

**En Sarthe & dans 12 départements**

**Libres de constructeur**

# LE SOMMAIRE

## P.3 - VIE FÉDÉRALE :

Le mot de la Rédaction - p.3  
Édito du Président - p.4  
L'Assemblée Générale - p.5

## P.9 - QUELQUES CHIFFRES :

Les dégâts de gibier dans la Sarthe

## P.14 - DOSSIER :

L'évolution de la réglementation concernant la grenaille de plomb - p.14  
L'engrillagement des espaces naturels - p.16

## P.18 - SÉCURITÉ :

Matérialiser son angle de tir des 30°

## P.20 - ACTUALITÉ :

Le permis de chasser et la validation en ligne - p.20  
SIA - p.21  
Les associations - p.22  
Les animations nature - p.36  
Le plan de chasse des cervidés - p.40  
Veille sanitaire - p.42  
La chasse à la « Rattente » - p.43

## P.46 - ENVIRONNEMENT :

J' aime la nature propre - P. 45  
Jachère - Environnement - Faune Sauvage - p.46  
Bilan du programme AGRIBIODIV - p.48  
Déploiement du réseau A.R.B.R.E en Sarthe - p.49

## P.50 - C'EST BON À SAVOIR :

La boutique - p.50  
La recette de cuisine - p.51  
Planning IKA - p.52  
La carte des Louvetiers - p.54



## LE MOT DE LA RÉDACTION

**C**hères Chasseresses, Chers Chasseurs,  
Comme tous les ans, nous avons essayé de vous faire partager la vie cynégétique française et plus particulièrement celle de la Sarthe grâce à votre magazine.

L'actualité et les nouvelles législations liées aux différents accords nationaux sont à l'heure actuelle toujours en discussion au sein du gouvernement. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dans le prochain numéro du Chasseur Sarthois. En effet la chasse évolue. Nous n'avons pas le choix que de suivre ces changements en essayant de s'adapter au mieux et en maintenant le « feu sacré » qui nous envahit depuis des années à l'approche de l'ouverture générale.

Le grand changement en Sarthe est bien évidemment la mise en place de la contribution territoriale afin de maintenir nos enga-

gements et notre obligation légale d'indemniser le monde agricole des dégâts de grands gibiers. La chose n'a pas été simple à piloter mais indispensable pour la pérennité de votre fédération. Espérons que la situation économique se stabilise afin d'éviter de renouveler des dépenses à plus de 800 000 € sur le département...

L'heure est donc à l'ouverture, au plaisir de se retrouver pour pratiquer notre passion !

L'ensemble de la Commission Communication de votre fédération vous souhaite une excellente saison, sous le signe de la sécurité, de la convivialité et de l'éthique.

En Saint Hubert,  
**Vincent OZANGE**  
Vice-Président

**Directeur de la publication :**  
H. J. De Caumont La Force



**Comité de rédaction :**  
Xavier Lelièvre  
Pierre-Louis Chevreau  
Thomas Renou  
Vincent Ozange  
Yvon Mercier  
Angélique Camembert

**Ont collaboré à ce numéro :**  
Le secrétariat et le service technique de la FDC 72 ainsi que Marc ROUGET.

**Photo de couverture :**  
Adrien TORTEVOIS

**Conception et impression :**  
Un Air 2 Com' et Mauryflor  
Dépôt légal 2<sup>e</sup> semestre 2023



[VIE FÉDÉRALE]

## ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers Amis,

**N**otre dernière Assemblée Générale du 29 Avril 2023 a eu le plaisir d'accueillir notre Président National, Willy SCHRAEN. Celui-ci vous a rappelé les durs combats que doit mener le monde chasseur pour ne pas se faire laminer mais toujours avec le souci du dialogue avec toutes les parties en présence. J'en veux pour preuve l'accord national qui a été signé au dernier salon de l'Agriculture sur les dégâts causés par la faune sauvage.

Le monde chasseur s'est engagé à faire baisser les surfaces impactées et par là même faire baisser la note. Si nous y arrivons, il est bien évident que cela aura un effet positif sur le montant de notre contribution territoriale.

J'espère que tout le monde jouera le jeu et qu'il n'y aura pas un réflexe selon lequel le paiement de la contribution permettrait une abondance d'animaux. Il faut qu'il y ait une pression constante sur la faune et ne pas se contenter d'un prélèvement, certes important mais réalisé en seulement quelques jours de chasse.

Nous avons connu ces derniers temps quelques tensions avec le monde forestier à propos de la présence de grands et petits cervidés. S'il est exact que l'abondance nuit à la forêt, l'absence n'est pas admissible pour le monde chasseur. Nous œuvrons du mieux que nous pouvons pour que le sacro-saint équilibre agro sylvo-cynégétique soit respecté et qu'il n'y ait pas des effets



de balanciers, à savoir trop ou trop peu car la faune par nature sauvage est difficile à gérer et il n'y a pas de recette miracle.

Quoi qu'il en soit, continuons le dialogue et surtout gardons en tête que la chasse est un plaisir, une passion et pas un exercice comptable, si cela le devenait, ce serait notre fin.

Je vous engage donc à bien profiter de la saison qui va s'ouvrir, à en prendre du plaisir sans avoir toujours en arrière-pensée la calculette.

Bonne saison à tous.

**Henri-Jacques De CAUMONT La FORCE**  
Le Président



**DES AVOCATS  
UNIS DANS VOTRE INTÉRÊT**

**Boris MARIE  
Sandrine SOULARD**

Cabinet d'avocats  
**Tél : 02 43 23 73 73**

Nos domaines d'intervention :  
Contentieux immobilier, baux - droit de la famille  
Successions - droit du travail - droit pénal,  
préjudice corporel

7 Avenue François Mitterrand - 72000 Le Mans

**[www.elcyavocats.fr](http://www.elcyavocats.fr)**



LVIE FÉDÉRALE

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Compte rendu du 29 Avril 2023

**L'**Assemblée Générale annuelle s'est déroulée au Palais des Congrès du Mans le 29 avril dernier en présence de Monsieur Willy SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs.

## Rapport Moral du Président :

Depuis la dernière Assemblée Générale en date du 23 Avril 2022, la vie de votre Fédération a été sensiblement modifiée.

Tout d'abord l'élection du nouveau Conseil d'Administration qui a vu arriver des têtes nouvelles avec également des idées nouvelles que nous avons essayé durant toute l'année de mettre en place.

Il y a eu tout d'abord la réorganisation des services de notre Fédération, services administratif et technique. Les missions de chacun ont été précisées et clarifiées. Pour ceux qui sont venus au siège de la Fédération, vous avez vu qu'il y avait des changements physiques pour la meilleure réception des chasseurs.

Dès son intronisation, le nouveau Conseil s'est attaqué à la gestion et au financement des dégâts agricoles. Depuis plusieurs années je vous ai alerté sur l'augmentation de ces dégâts, vous avez réagi en augmentant la régulation, ce qui a stoppé l'augmentation des surfaces impactées. Néanmoins, il a fallu se résoudre à mettre en place la contribution des territoires. Tout l'hiver, les Administrateurs ont planché pour que cette contribution soit la mieux répartie possible. Cela n'est pas simple, ils se sont réunis plusieurs fois et ont écouté les remarques qui leur ont été faites lors des réunions départementales. Le résultat de nos réflexions vous sera présenté tout à l'heure et vous pourrez exprimer par vote quelle option vous semblera la meilleure. Ne pensez pas que cette contribution nous fait plaisir mais elle préserve l'avenir financier de votre Fédération et est modulable selon les résultats de chaque campagne. Notre Assemblée d'aujourd'hui est donc consacrée à l'étude de ces propositions qui seront faites pour essayer de résoudre l'équation population en surnombre et dégâts aux cultures.

## Saison Cynégétique 2023-2024 :

La saison cynégétique est présentée par Vincent OZANGE 1<sup>er</sup> vice-président.

### Calendrier 2023-2024 :

- **Ouverture anticipée du Sanglier** : Mardi 1<sup>er</sup> Août 2023
- **Ouverture Générale** : Dimanche 24 Septembre 2023
- **Fermeture anticipée Lièvre et Perdrix** : Dimanche 17 Décembre 2023
- **Fermeture anticipée Faisan commun (GIC et hors GIC)** : Dimanche 14 Janvier 2024
- En application de l'article L-424 du Code de l'Environnement, la fermeture du faisan commun et de la perdrix rouge est demandée au Jeudi 29 Février 2024 (uniquement sur les chasses à caractère commercial inscrites au Registre du Commerce).
- **Faisan vénéré** : Jeudi 29 Février 2024
- **Fermeture Générale** : Jeudi 29 Février 2024

Les dates ci-dessus présentées sont approuvées par l'Assemblée Générale. (1 opposition)

### Timbres annuels :

- Timbre Fédéral à 65 €
- Timbre Fédéral annuel Grand Gibier à 40 €
- Timbre Fédéral nouveaux chasseurs « réfaction première validation annuelle (valable sur tout le territoire national) » : 30 €

### Timbres temporaires :

- Timbre Fédéral temporaire 9 Jours à 30 €
- Timbre Fédéral temporaire 3 Jours à 15 €
- Timbre Grand Gibier temporaire 9 Jours à 30 €
- Timbre Grand Gibier temporaire 3 Jours à 25 €

### Assurance MMA :

- L'assurance chasse RC MMA à 25 €

Les tarifs ci-dessus présentés sont approuvés par l'Assemblée Générale. (1 abstention)

### Cotisations de Garderie :

- Réserve chasse fédérale : 65 € le timbre quelle que soit la superficie,
- Jusqu'à 20 Ha : 80 €
- De 21 à 50 Ha : 105 € ou 85 € avec Garde Particulier
- De 51 à 100 Ha : 135 € ou 109 € avec Garde Particulier
- De 101 à 200 Ha : 165 € ou 133 € avec Garde Particulier
- Au-delà de 200 Ha : 0,50 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 € ou 0,40 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 € si GP

Les tarifs ci-dessus présentés sont approuvés par l'Assemblée Générale. (1 abstention)

### Adhésions ou affiliations & plan de chasse 2022-2023 :

- Affiliation plan de chasse : 65 €
- Chevreuil ou Daim : 30 €
- Grands animaux CEM : 165 €
- Grands animaux CEF/JCB : 140 €
- Bracelets enclos : 30 €
- Frais d'envoi des bracelets : 10 €

Les tarifs ci-dessus présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

### Aménagements de territoires (adhérents sous contrat de service) :

- Agrainoir petit gibier : 4,60 €
- Point d'eau : 3 €
- Culture Petit Gibier : 130 € / ha avec un maximum de 1% de la superficie gardée

### ESOD (adhérents sous contrat de service) :

- Idem n-1



## IVIE FÉDÉRALE

### RÉSERVE REFUGE (adhérents sous contrat de service) :

- 1,50 €/ha avec un minimum de 10% de la superficie gardée

### LACHER D'OISEAUX (adhérents sous contrat de service) :

- 3 € par oiseau (faisans-perdrix) avec un maximum de 30 oiseaux aux 100 ha gardés

Monsieur Mickaël PATAULT, technicien de la Fédération présente les Jachères Environnement Faune Sauvage et fait part d'une nouveauté du contrat pour les agriculteurs (valorisé dans la PAC).

**Formule 1 :** Parcelle de 0,10ha à 2ha, gelée à 100% et implantée à partir de cultures en mélange (millet, sarrasin, sorgho, maïs...) 100€/ha.

**Formule 2 :** Parcelle de 1ha à 5ha avec au minimum 20% de la parcelle gelée et implantée avec les cultures en mélange de la formule 1 sous forme de bandes ou d'îlots. Le reste du couvert est composé de plantes herbacées : 90€/ha.

**NOUVEAU Formule 3 :** Jachères mellifères : Ensemencées d'un mélange d'au moins 5 espèces appartenant à la liste nationale :

- **Formule 3.1 :** Parcelle jusqu'à 2ha gelée à 100% en couvert mellifère : 230 €/ha.
- **Formule 3.2 :** Parcelle jusqu'à 5ha gelée à 20% minimum en couvert mellifère sous forme de bandes ou d'îlots : 115 €/ha.
- **Formule 3.3 :** Implantation en bandes (bordures de champs, chemins...) de minimum 5 mètres de large : 230 €/ha.
- Broyage possible uniquement à partir du 15 octobre

Les tarifs ci-dessus présentés (Aménagement territoire, Réserve Refuge, ESOD, Lâcher d'oiseaux JEFS) sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

### M. Willy SCHRAEN, Président de la FNC :

Monsieur Willy SCHRAEN a retenu l'attention de toute l'Assemblée pendant plus d'une heure et a répondu aux questions posées du public.

#### Principaux points à retenir :

**La chasse est un mode de vie :** « À tous ceux qui veulent nous limiter à une fonction de régulateur, je dis non. Mon métier n'est pas chasseur ! C'est ma passion ! ».

**Une enveloppe totale de 80 millions d'euros accordée par l'Etat pour faire baisser les dégâts (sous conditions) :** « C'est la preuve que la FNC est un interlocuteur crédible et écouté et que le Président de la République a tenu l'engagement écrit qu'il avait formulé en avril dernier auprès des FDC ».

**La sécurité pour les chasseurs et les non-chasseurs :** « Nous n'avons pas attendu les politiques pour nous mobiliser et agir ».

**La police de la chasse qui s'éteint tranquillement à l'OFB :** « C'est ce qu'affirment les syndicats de l'Etablissement public, en évoquant une baisse de 87 % du temps consacré à la police de la chasse à l'OFB. Je rappelle à l'Etat que nous avons des compétences en la matière, et qu'il peut s'appuyer sur le réseau des fédérations et des gardes particuliers ».

**Vivre ensemble :** « Avec un peu de bon sens et de dialogue, nous pouvons continuer à vivre ensemble. Ne tombons pas dans ce piège politique grotesque qu'on nous tend, à savoir, monter les

gens les uns contre les autres à des fins de chaos ».

**La chasse est devenue un sujet médiatiquement permanent voir un projet politique :**

« Toute personne qui par idéologie, bêtise ou opportunisme attaque la chasse ou la ruralité me trouve sur son chemin. Je vous demande de mener ce combat avec moi ! ».

**Valoriser la venaison :** « Promouvoir la venaison française pour la rendre plus accessible aux consommateurs français est mon objectif ».

Monsieur Willy SCHRAEN remercie tous les présents dans salle pour leur amitié et le soutien sans faille qu'ils lui témoignent.

« Ne baissez pas les bras et ne renoncez pas à ce que nous sommes, à ces valeurs que nous portons fièrement. Vive la chasse ! Vive la ruralité ! »

### La contribution territoriale

Monsieur Jérôme BOBET Trésorier de la Fédération revient sur les 5 réunions de début d'année ou le Conseil d'Administration a présenté son projet pour la mise en place de la Contribution Territoriale.

Après les échanges et remarques lors de ces réunions, le Conseil d'Administration présente l'option 2 et procède au vote entre les deux options.

**L'option 2 l'emporte avec 1784 voix contre pour l'option 1 : 163 voix ; 6 Abstentions et 75 voix nulles.**

### OPTION 2 :

Secteur	Part Fixe		Part Variable	
	Bois	Plaine	Bois	Plaine
1	0,71	0,24	0,48	0,16
2	0,71	0,24	0	0
3	0,71	0,24	1,42	0,47
4	0,71	0,24	0	0
5	0,71	0,24	0	0
6	0,71	0,24	1,42	0,47
8	0,71	0,24	1,42	0,47
10	0,71	0,24	1,11	0,37
12	0,71	0,24	1,2	0,4
13	0,71	0,24	1,1	0,37
14	0,71	0,24	1,42	0,47
15	0,71	0,24	0,39	0,13
16	0,71	0,24	1,42	0,47
17	0,71	0,24	0	0
18	0,71	0,24	1,42	0,47
19	0,71	0,24	0	0
20	0,71	0,24	0	0
21	0,71	0,24	0,13	0,04
22	0,71	0,24	0,15	0,05
23	0,71	0,24	0	0
24	0,71	0,24	0,34	0,11
25	0,71	0,24	1,07	0,36
27	0,71	0,24	0,71	0,24
28	0,71	0,24	0	0
29	0,71	0,24	0	0
30	0,71	0,24	0	0
31	0,71	0,24	0	0
32	0,71	0,24	0	0

• Taux par secteur

• Part fixe  
Boisée – Plaine

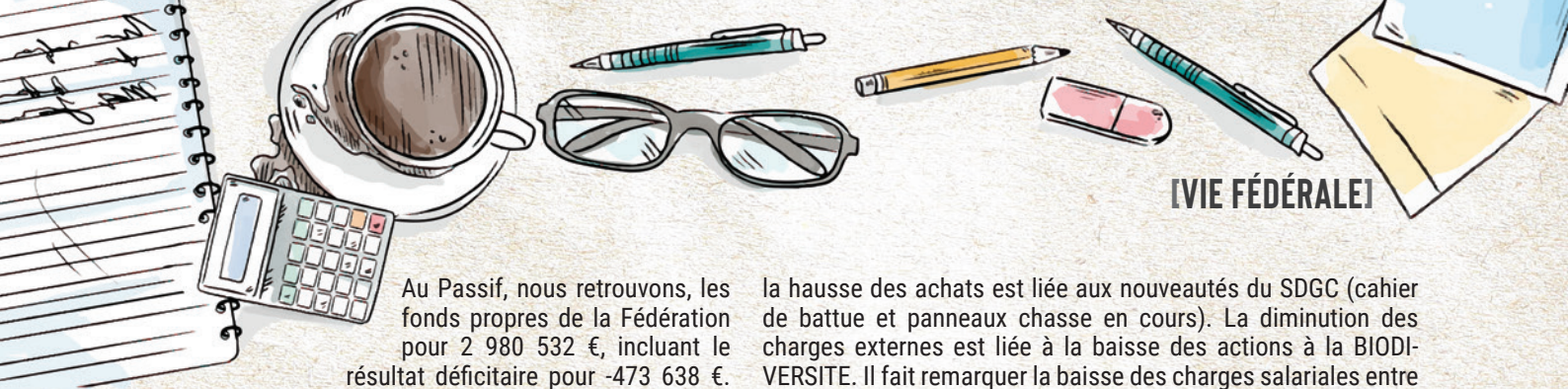
• Part variable  
Boisée - Plaine

Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Sarthe

### Exercice clos au 30/06/2022 :

La parole est ensuite à notre Expert-Comptable, Monsieur Jean-Pierre VOGEL pour la présentation du bilan et du compte de résultat de la Fédération sur l'exercice écoulé, faisant ressortir un résultat déficitaire de -473 638 €.

L'actif, qui regroupe l'ensemble des biens et des créances de la FDC avec les immobilisations nettes représentées par la valeur du siège social pour un montant de 1 527 474 €, les disponibilités s'élèvent à 2 047 334 €, des stocks pour 24 048 € des Créances à hauteur de 62 809 € et des Charges Constatées d'avance pour une valeur de 95 287 €. Soit un total de l'Actif pour 3 756 952 €.



Au Passif, nous retrouvons, les fonds propres de la Fédération pour 2 980 532 €, incluant le résultat déficitaire pour -473 638 €.

Des provisions retraites constatées pour 356 275 €. Des emprunts à hauteur de 42 102 €, (fin de l'emprunt du siège social et emprunts des véhicules). Des dettes fournisseurs et sociales comptabilisées pour 665 154 € et des produits constatés d'avance pour 186 528 €. Le total du passif est égal au total de l'actif pour 3 756 952 €.

Le compte de résultat est déficitaire pour - 473 638 €. Le montant des produits s'élève à 2 283 824 € (augmentation de 2 % par rapport à N-1). Il est justifié par l'augmentation des bracelets (hausse de tarifs et de quantité des attributions), l'augmentation du timbre grand gibier provoque une variation de +16320 €. Comme chaque année, on constate la baisse des validations du permis de chasser. Les autres produits ont augmenté de 12 946 € liés au Congé maternité de l'année.

Le montant des charges s'élève à 2 757 462 €. Cette augmentation s'explique par rapport à l'année dernière, principalement par les indemnités dégâts qui ont augmentées de 417 297 €,

la hausse des achats est liée aux nouveautés du SDGC (cahier de battue et panneaux chasse en cours). La diminution des charges externes est liée à la baisse des actions à la BIODIVERSITE. Il fait remarquer la baisse des charges salariales entre les deux exercices liés à la fin du CDD (SDCG). Le montant des ressources s'élève à 2 283 824 €.

Madame Sylvie LESTIC, Commissaire aux Comptes certifie que les comptes présentés au 30/06/2022 sont réguliers et sincères et donne une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération.

Le bilan et le compte de résultat au 30 Juin 2022 sont successivement approuvés (4 abstentions), par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale donne quitus, au Conseil d'Administration sur sa gestion des fonds financiers et comptes de la Fédération et autorise, toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion, d'ester en justice et donne au Conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins.

L'affectation du résultat déficitaire en report à nouveau est approuvée par l'Assemblée Générale.

**Budget 01/07/2023 au 30/06/2024 :**

Monsieur Jean-Pierre VOGEL poursuit avec le budget 2023-2024 qui découle du résultat du vote de la contribution territoriale OPTION 2, engendrant un déficit de -150 000 €. Les ressources s'élèvent à 2 576 900 € et tiennent compte de la contribution territoriale à hauteur de 323 000 €. Il fait part d'une baisse des permis pris et des attributions plans de chasse. Pour les charges à hauteur de 2 726 900 €, il évoque les éléments les plus importants à savoir les indemnités dégâts à hauteur de 800 000 € justifiées par l'incertitude des tarifs de l'énergie et des céréales. Le budget fait apparaître un déficit de 150 000 € mais il ne s'agit que de prévisions budgétaires.

Le budget prévisionnel est approuvé à main levée majoritairement par l'Assemblée Générale (7 contre - 6 abstentions).

**Vœux & questions mises à l'ordre du jour**

Le Président fait part de l'ensemble des vœux (associations - GIC- Chasseurs) soumis à l'ordre du jour ont été lus par le Président.

**Remerciements du Président**

Monsieur le Président remercie tous ses collaborateurs pour l'organisation de cette assemblée, Monsieur Willy SCHRAEN pour sa présence. Il remercie l'ensemble des personnes présentes pour les échanges et les invite au pot de l'amitié.

**Budget prévisionnel 2023-2024**

COMPTES DE PRODUITS	Budget prévisionnel 2023-2024	Budget prévisionnel 2022-2023	Variation N-1
Ventes (Pièges, agrainoirs...)	49 300	35 160	14 140
Contrats de services	79 600	105 000	-25 400
Contribution Territoriale	323 000	0.00	323 000
Adhésions Territoriales	156 700	165 700	-9 000
Quote part reversée par l'Etat	42 100	45 000	-2 900
Timbres Validations	947 465	988 250	-40 785
Taxes Plan Chasse Bracelets	731 450	802 210	-70 760
Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU...)	211 685	218 620	-6 935
Produits Financiers	12 500	10 000	2 500
Reprise Provision Retraite	3 000	40 000	-37 000
Produits Exceptionnels	20 100	0	20 100
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 576 900</b>	<b>2 409 940</b>	<b>166 960</b>

COMPTES DE CHARGES	Budget prévisionnel 2023-2024	Budget prévisionnel 2022-2023	Variation N-1
Achats (Pièges, Agrainoirs, ...)	52 250	25 300	26 950
Indemnités Dégâts	800 000	600 000	200 000
Clôtures électriques	15 000	10 000	5 000
Plan de chasse Grand Gibier	31 650	32 280	-630
Charges Externes	464 850	393 400	71 450
Impôts et Taxes	70 000	67 400	2 600
Salaires Charges Sociales	943 000	953 510	-10 510
Amortissements	154 000	151 200	2 800
Dotations Provision Retraite	15 000	12 000	3 000
Subventions - Autres Charges	180 600	164 012	16 588
Intérêts sur emprunt	50	450	-400
Charges Exceptionnelles	500	38	462
Fonds Dédiés	0	0	0
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 726 900</b>	<b>2 409 590</b>	<b>317 310</b>

**Angélique CAMEBERT**  
Responsable du service administratif FDC 72



## CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

LELIEVRE Immobilier vous propose un conseil personnalisé pour la gestion et la valorisation de votre patrimoine.

- **Audit de votre situation patrimoniale**
- **Mise en place d'une stratégie d'investissements adaptée à votre projet de vie**

## UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

La stratégie mise en place répond à vos attentes pour :

- **OPTIMISER VOTRE PATRIMOINE**
- **COMPLÉTER VOS REVENUS**
- **RÉDUIRE VOS IMPÔTS**

LE MANS • NANTES • PARIS • RENNES • TOURS • VANNES

[lelievre-gestiondepatrioine.com](http://lelievre-gestiondepatrioine.com)



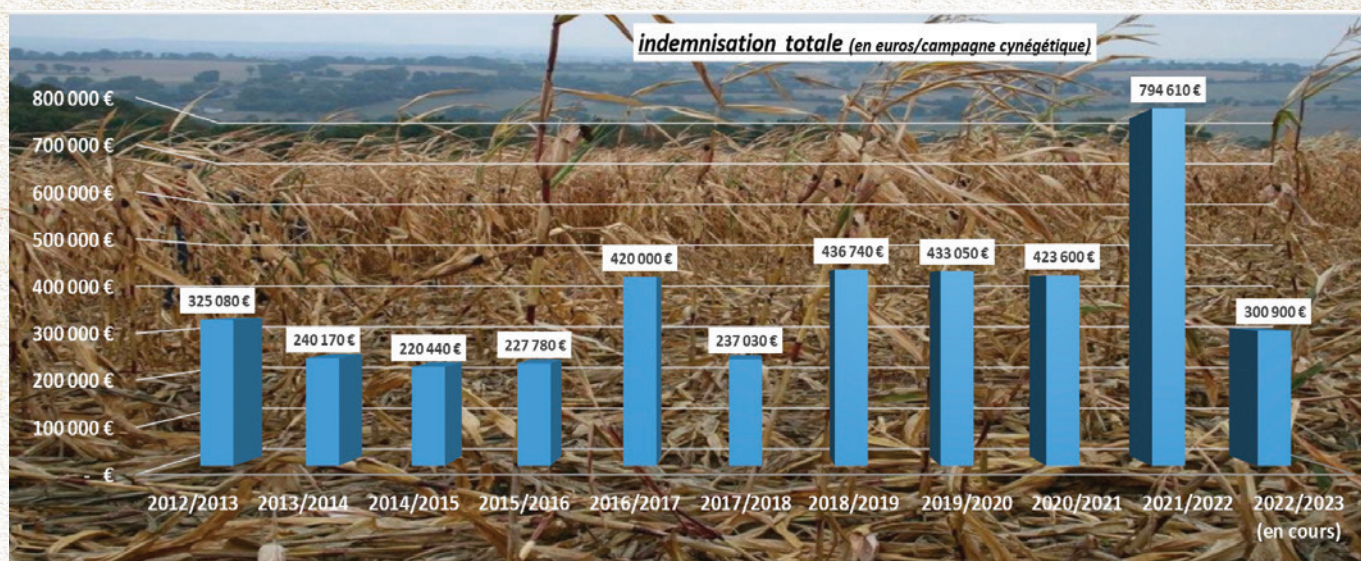


# LES DÉGÂTS DE GIBIER DANS LA SARTHE

## 2021/2022, une campagne particulièrement coûteuse : explications...

**A**vec quasiment huit cent mille euros à déboursier sur une seule campagne cynégétique, la facture sarthoise des dégâts de grand gibier aux cultures agricoles atteint un niveau historique.

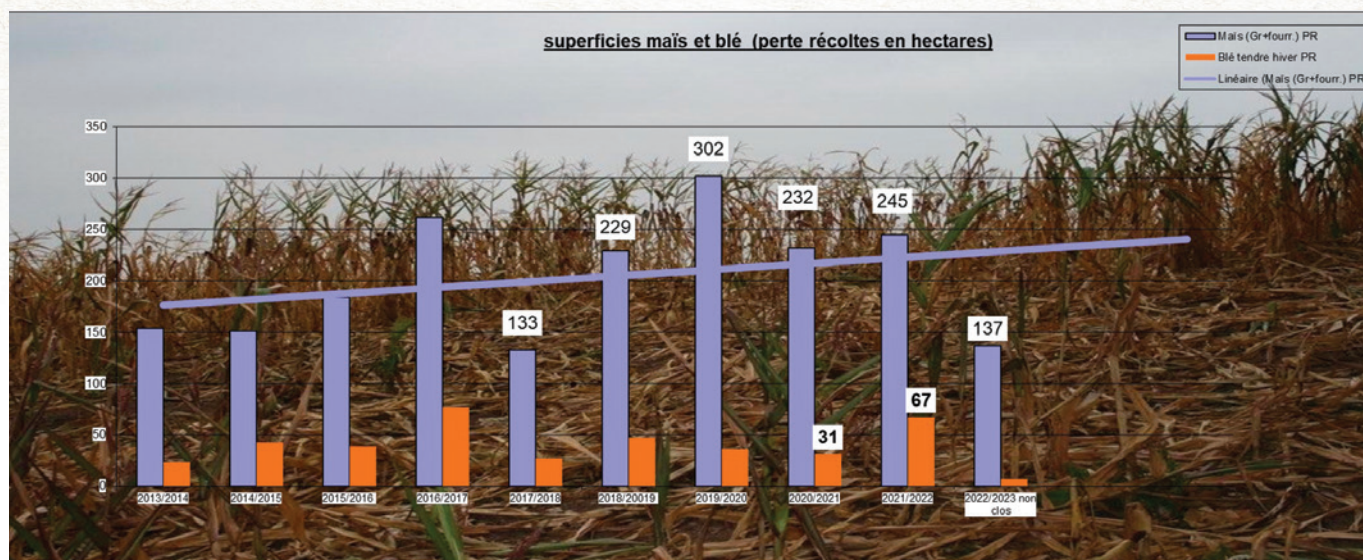
Nous avons évoqué à plusieurs reprises la rupture d'un rythme de « croisière » jadis établi autour de deux cent cinquante mille euros, rupture caractérisée par le passage à plus de quatre cent mille euros pour quatre des cinq saisons précédentes (période 2016/2017-2020/2021, cf graphe n°1). Avec l'enveloppe 2021/2022, nous doublons ces factures mais se tenir à la seule lecture des montants serait bien réducteur ; devant un tel phénomène, il y a lieu de chercher des explications. Nous verrons que ces sommes importantes cachent peut-être des perspectives plus positives...



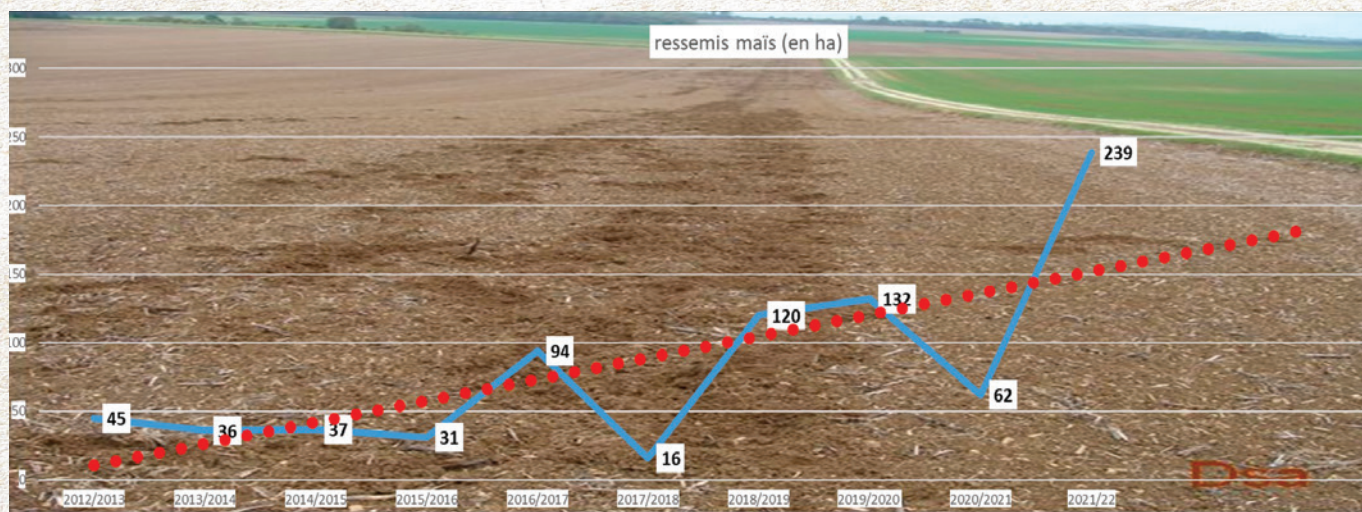
Une nouvelle fois, il faut rappeler que les périodes comptables des saisons cynégétiques sont décalées par rapport aux calendriers agronomiques puisqu'elles débutent le 1<sup>er</sup> juillet de l'année n pour se clore au 30 juin de l'année n+1.

Nous commençons donc notre saison « dégâts » par la récolte des cultures d'hiver (blés, colzas...), puis la récolte des cultures de printemps (tournesols, maïs...), enfin les semis de maïs et les prairies de l'année n+1. Ce calendrier atypique a eu un impact très important sur l'enveloppe 2021/2022 : voici pourquoi...

L'indemnisation des récoltes de maïs, culture très appétente pour le grand gibier, constitue pour les chasseurs la plus grosse part des indemnités agricoles. On peut atteindre 70 % du montant total, c'est d'ailleurs le cas pour 2021/2022 donc jusque-là, rien d'exceptionnel. On note d'ailleurs sur le graphe n°2 que les superficies « pertes de récoltes maïs », bien qu'élevées, restent contenues avec certainement une nette amélioration pour la campagne 2022/2023 encore en cours ; si et seulement si, et c'est là le phénomène majeur nouveau, les indemnités semis de maïs reviennent à un niveau raisonnable. Il faut nous rappeler ici que nous venons de connaître deux années consécutives de sécheresse et canicule !



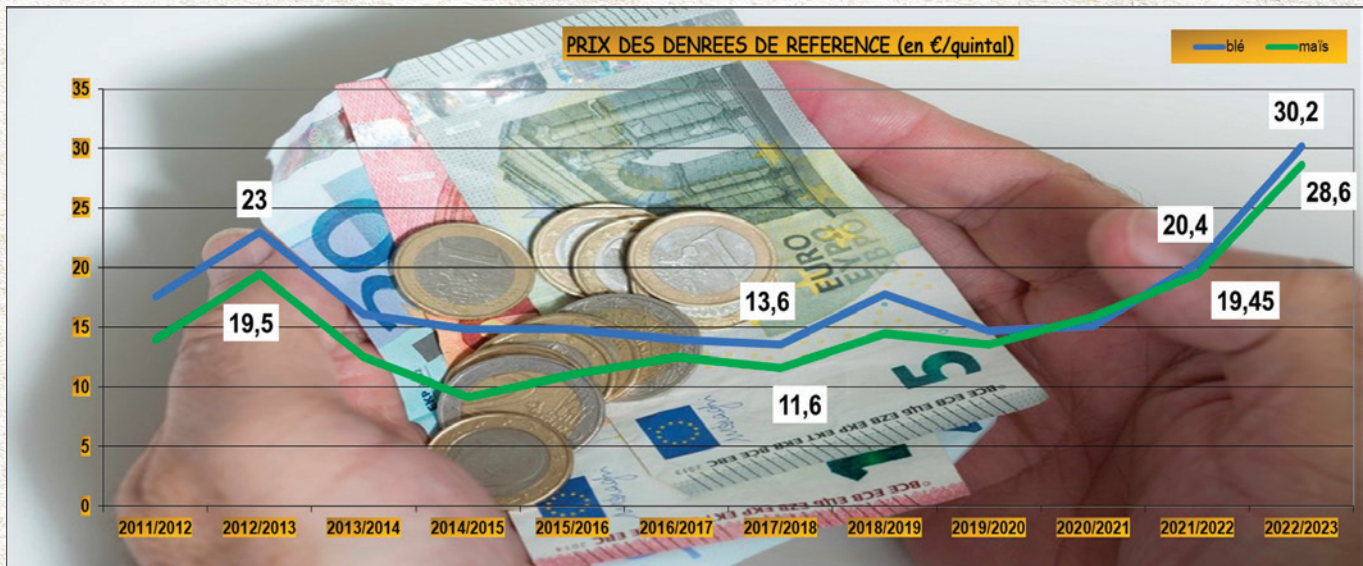
Le graphe n°3 illustre parfaitement l'impact des semis de maïs 2021/2022 puisqu'on y voit nettement leur superficie exploser (240 Ha contre 60 Ha la saison précédente). Outre les cinquante mille euros supplémentaires à déboursier, la sécheresse a empêché la réparation de nombreuses parcelles touchées. Le maïs est resté plus longtemps vulnérable au sanglier à cause d'un temps de levée plus long. Cette situation a plombé le reste de la campagne maïs 2021/2022 : il a fallu indemniser ces reports de semis à la récolte : les hectares se sont transformés en quintaux ! À l'heure où nous écrivons ces lignes, il semble que le printemps soit beaucoup plus favorable aux levées que l'an passé. Alors, si les superficies détruites au semis diminuent sensiblement, au regard des dégâts récolte maïs raisonnables cet automne (140 hectares...), la saison 2022/2023 devrait être plus « calme ».



Les observations analysées ci-dessus pour le maïs valent aussi pour les blés, dans une échelle de valeur moindre. Les prairies sont quant à elles restées dans des superficies détruites moyennes, tant pour les remises en état que les pertes de récoltes. Première conclusion, si tout n'est bien sûr pas parfait, du point des superficies globales détruites, on peut dire que la situation ne dérape pas : le sanglier est toujours majoritaire dans les dégâts mais le potentiel de prélèvement avec des chasseurs de plus en plus performants semble stagner autour de sept mille individus. Les superficies récolte n'explorent pas et c'est bien la météo qui nous a joué des tours (même si elle a aussi engendré des rendements plus faibles...), compte tenu de nos périodes comptables.

Second point fort à analyser cette année : le contexte géopolitique international. Le conflit russo-ukrainien a des répercussions sur toutes les économies de marché, la France n'y échappe pas. Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux, le Président russe lançait son offensive et dans les semaines qui ont suivi, les prix de tous les produits agricoles ont explosé, que ce soit les engrais ou les produits semi-finis ou finis. Les barèmes récolte 2023 fixés par les commissions administratives dédiées ont donc établi pour notre département les prix suivants : blé, 302 €/t soit + 48 % / 2022 et maïs, 286 €/t soit +47% / 2022.

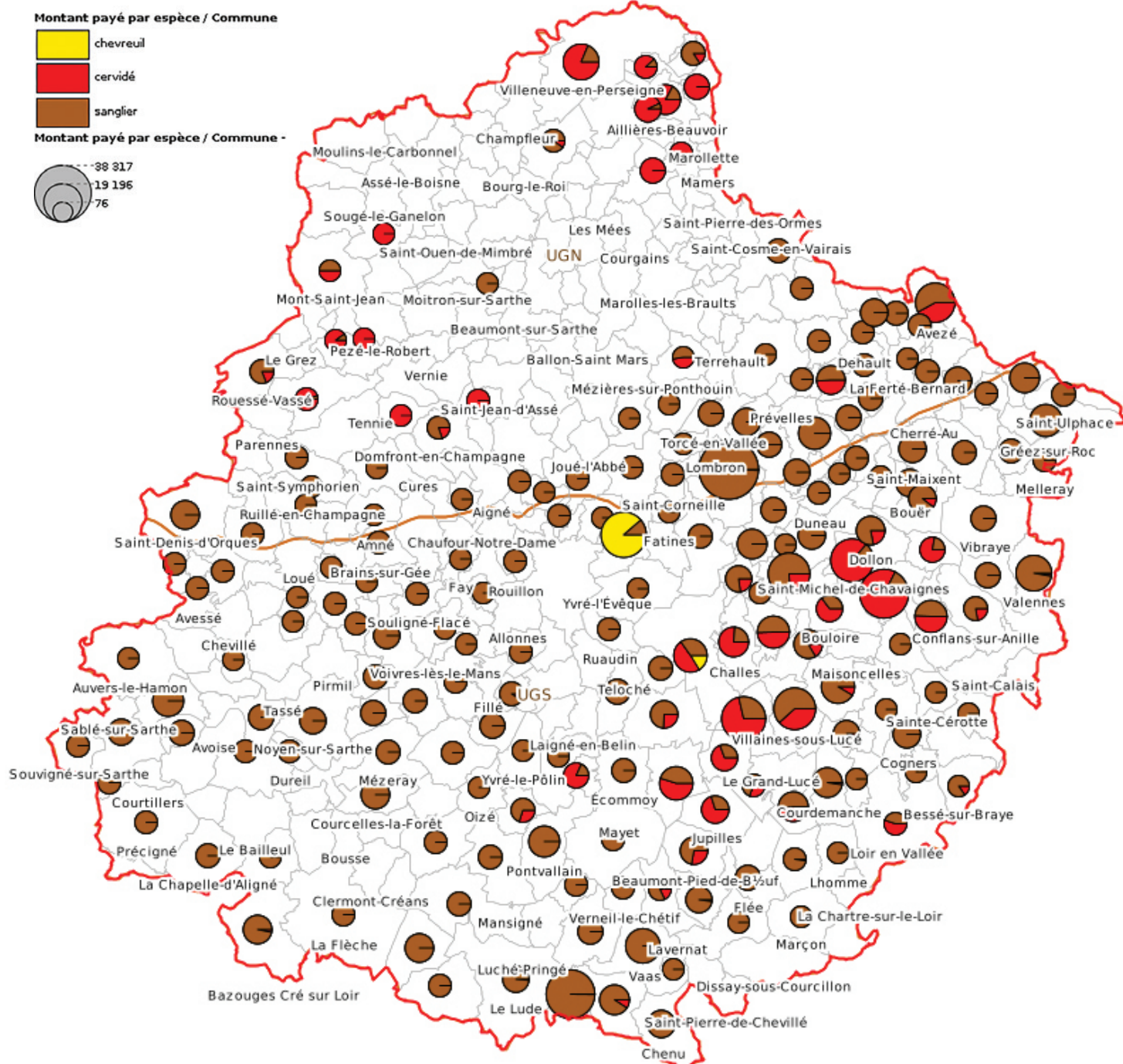




Nous l'avons vu plus haut, plus de dossiers qu'à l'habitude, notamment les maïs, ont débuté dès le semis (2021/2022) et ont été clos à la récolte aux tarifs 2022/2023. Pour autant, ils sont comptablement affectés à l'exercice 2021/2022 car c'est à la date de la première déclaration qu'on affecte la campagne au dossier. In fine, cette explosion des tarifs a contribué à alourdir encore l'enveloppe globale. Si les dégâts de semis du printemps 2023 sont au même niveau que ceux du printemps 2022, si les prix restent forts, nous connaissons le même effet « alourdissant ». Si ce n'est pas le cas, compte tenu des superficies récoltes maïs de l'automne dernier contenues, la prochaine campagne sera plus sereine. Il est à noter également que l'Etat est venu en aide aux Fédérations des chasseurs en compensant la hausse des prix dans le cadre d'un plan dit de « résilience ». Nous ne détaillerons pas ici mais précisons tout de même que l'octroi de ces aides est conditionné à des actions concrètes des fédérations en faveur de la baisse des dégâts de gibier.



## Campagne cynégétique 2021/2022, montant communal par espèce



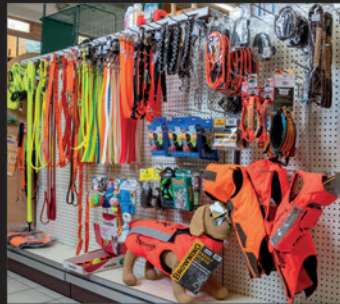
Voilà en quelques mots le résumé d'une situation que l'on espère tous exceptionnelle tant du côté des conditions climatiques que des relations internationales. Pour autant, chacun sait que certaines choses sont inéluctables.

Il convient d'ores et déjà d'anticiper afin de ne pas subir de plein fouet leurs effets indésirables. Les graphes fournis ont pour but d'illustrer les analyses et vous aider à préparer votre future saison de chasse au grand gibier.

**Raynald HUBERT**  
Responsable du service dégâts de gibier FDC 72



# SPÉCIALISTE DE LA CHASSE & DU TIR SPORTIF



400 m<sup>2</sup> d'espace  
de vente

Expédition sous  
24H/48H

+ 1000  
ARMES  
en stock !



[www.armurerie-gilles.com](http://www.armurerie-gilles.com)

ZI Route de Domfront - BP 52 - 61101 FLERS cedex FRANCE

Tél. 02 33 66 56 29 - [contact@armurerie-gilles.com](mailto:contact@armurerie-gilles.com)

Horaires d'ouverture du magasin : Du mardi au vendredi 9h-12h / 14h-19h • Samedi : 9h-12h / 14h-18h / Fermé les jours fériés



# ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'UTILISATION DE LA GRENAILLE DE PLOMB DANS & OU À PROXIMITÉ DES ZONES HUMIDES

**Depuis le 15 février 2023, un nouveau règlement européen s'applique sur l'ensemble des territoires des pays membres de l'Union Européenne.**

**Il interdit l'utilisation de la grenaille de plomb à l'intérieur ou à moins de 100 m de toutes zones humides (ZH).**

**Tout d'abord, qu'est-ce qui est considéré comme une ZH ?** Le nouveau règlement Européen étend la définition des zones humides :

- Des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres.

En d'autres termes,

- La mer et son domaine public maritime (pas vraiment concerné sur nos territoires sarthois !!)
- Tous cours d'eau identifiés comme tel (ru, ruisseau, rivière ou fleuve)
- Etang, lac, réservoir d'eau, canaux ou nappe d'eau permanente
- Marais
- Les nappes d'eau temporaires
- Des mares ou des points d'eau asséchés !
- Prairies ou terres inondables, asséchées ou partiellement asséchées.

**Détention de grenaille de plomb sur soi en ZH et dans la zone tampon des 100 m :**

Outre l'interdiction d'utiliser de la grenaille de plomb sur ou à moins de 100 m d'une zone humide, une autre spécificité importante concernant cette nouvelle réglementation est l'interdiction

de détenir sur soi de la grenaille de plomb lors de la pratique du tir en zone humide et dans la zone tampon des 100 mètres.

Cette particularité viendra fortement nous perturber lorsque nous irons chasser le petit gibier en plaine ou au bois. Il faudra s'assurer que nous ne traverserons pas de ZH ou que nous ne passerons pas à moins de 100 m d'une ZH, si nous souhaitons porter ou utiliser de la grenaille de plomb.

Cela nécessitera de bien connaître son territoire et bien localiser toutes les petites nappes d'eau permanentes ou temporaires (mares, abreuvoir, ruisseau...), chez soi comme chez son voisin, si on passe en limite de notre territoire. Attention à certaines mares complètement recouvertes par de la végétation arborée, dont nous ignorons l'existence !!

À l'heure où nous écrivons ces lignes, La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) est en train de « discuter » avec les différentes instances nationales pour clarifier le plus simplement possible toutes les zones d'ombre sujettes à interprétations pour les chasseurs comme pour la garderie (OFB notamment). Nous ne pouvons que vous conseiller de bien se renseigner avant l'ouverture générale de la chasse 2023 pour connaître les dernières infos sur ce sujet (site internet FDC72), sauf si vous décidez de passer intégralement avec de la grenaille d'acier (ou autres substituts).

**Pierre-Louis CHEVREAU**  
Administrateur



# LA CHASSE AUX IDÉES REÇUES CONCERNANT LA GRENAILLE D'ACIER !

## Témoignage d'un chasseur de gibier d'eau



**C**ombien de fois ai-je entendu que l'acier n'était pas performant, blessait beaucoup d'oiseaux, voire rouillait à l'intérieur de la chaire de nos braves canards !!!

Je souhaite vous faire part de mon expérience concernant la bille d'acier. En tant que chasseur de gibier d'eau, j'utilise la grenaille d'acier depuis presque 20 ans, à raison de plusieurs centaines de cartouches tirées chaque saison.

Les premières années, j'ai utilisé mon « vieux » fusil avec des cartouches standards (basse pression). En limitant, plutôt en adaptant, mes distances de tir (25/30 m maximum) et en utilisant une grenaille en n° 4 pour le tir des canards, j'ai le sentiment de ne pas avoir blessé et donc perdu plus d'oiseaux que lorsque je tirais du plomb. Cependant au-delà de cette distance, je m'abstenais de tirer, et il est vrai qu'un canard à 25 m cela donne l'impression que l'oiseau est extrêmement près du tireur. Certes, avec un fusil non éprouvé bille d'acier, et avec les chocks compatibles (lisse, quart ou demi chock) maximum, il faut adapter sa distance de tir à la capacité de la munition, soit 25/30 m. Au-delà de cette distance, on ne lève pas le fusil et on regarde l'animal continuer son chemin !!

**Le n° de la grenaille d'acier doit également être adapté : il faut utiliser de la grenaille avec 2 numéros inférieur à ce qui est utilisé avec du plomb.**

*Exemple : si je tire habituellement du n°6 en plomb sur des pigeons, (à proximité d'une zone humide) il me faudra utiliser du n°4 en acier.*

**Ne tirez pas un faisán ou un lièvre avec du n°7 ou n°8 en acier mais avec du 5 minimum voire du 4.**

Concernant la distance de tir, certes 25 à 30 m est une distance assez faible, mais l'éthique de la chasse est bien d'adapter son tir pour pouvoir tuer « proprement » le gibier tiré afin d'éviter de le blesser et de risquer de le perdre.

À titre personnel, quand j'entends des « chasseurs » de petits gibiers (c'est également valable pour le tir à balle du gros gibier), qui se vantaient d'avoir prélevé un lièvre, une perdrix, un faisán, un pigeon ou je ne sais quel autre gibier à des distances de 50/60 m voire 80 m, est-ce une performance ou un acte peu responsable de la part d'un chasseur digne de ce nom ? Combien ont-ils blessé d'individus (sans s'en rendre compte) avant d'avoir « plié net » un gibier source de ces « glorieux propos » ?

Depuis plus de 15 ans, j'ai investi dans un fusil éprouvé billes d'acier. Je tire donc maintenant des cartouches « haute pression » en acier classique et en très grande majorité des munitions de 70. Je peux vous affirmer qu'à partir du moment où l'on respecte les distances de tir appropriées aux performances de la munition, on obtient des résultats en tous points comparables au plomb. Lorsque je blesse, je n'accuse pas la faible performance de l'acier, mais j'assume le fait que j'ai mal couvert mon oiseau, et que c'est le tireur qui est à remettre en cause et non la cartouche (ce raisonnement est également parfaitement valable avec le plomb).

Je considère que les fusils éprouvés haute pression, permettent de gagner environ une dizaine de mètres en distance maximale de tir. Une distance de tir comprise entre 35 et 40 m donne des résultats avec une réelle efficacité. Au-delà, je ne réponds plus de cette efficacité et on risque de blesser exagérément et de perdre de trop nombreux oiseaux qui n'ont pas reçu de grenaille létale.

Aujourd'hui, nous disposons de munitions de substitution tout à fait performantes, il faut juste respecter les règles de distance de tir que je viens de vous présenter. Il existe une gamme de plus en plus large concernant les munitions de substitution et pour pratiquement tous les calibres. Certaines de nos grandes marques françaises proposent une gamme de cartouches qui devraient pouvoir répondre à toutes les attentes. Je ne vous ferai pas de comparatif avec les différents substituts à l'acier (bismuth, étain, alliage divers...) car je n'ai utilisé quasi exclusivement de l'acier « classique ».

L'utilisation des munitions de substitution dans les zones humides et à moins de 100 m de celles-ci ne devrait pas nous empêcher de pratiquer notre passion y compris avec le fusil « du grand-père », ou celui de nos débuts. Pour tous les territoires où la présence de Zones Humides avec ses périmètres de 100 m autour de ces zones, il est certainement préférable de n'utiliser que des munitions de substitution afin d'être plus serein et tranquille lors de nos sorties en cas de contrôles.

Je crois savoir que sur certaines chasses privées mais surtout communales, il a été décidé de passer à la bille d'acier (ou équivalent) pour la chasse du petit gibier en général. Cette décision me paraît la plus sage.

Bonne saison à tous

**Pierre-Louis CHEVREAU**  
Administrateur

# UNE LOI POUR LIMITER L'ENGRILLAGEMENT DES ESPACES NATURELS

**Publiée au Journal officiel du 3 février 2023, une loi vise à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée.**

L'objectif est simple, permettre en tout temps la libre circulation de la faune sauvage, petite et grande. Pour la mise en œuvre, les clôtures existantes devront être mises en conformité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2027, dans des conditions qui ne portent pas atteinte à l'état sanitaire, aux équilibres écologiques ou aux activités agricoles ou forestières du territoire.

## Quelle est désormais la règle en matière de clôture ?

Sauf exception, toute clôture supérieure à 1,20 m est désormais interdite. La clôture de 1,20 mètre de haut maximum doit également être posée à 30 cm au-dessus de la surface du sol. Elle ne peut donc pas être enterrée. Cette clôture ne peut ni être vulnérante (blessante) ni constituer des pièges pour la faune.

Cependant, ces règles ne s'appliquent pas aux clôtures réalisées depuis plus de trente ans avant la publication de cette loi. Il appartient au propriétaire d'apporter par tous moyens la preuve de la date de construction de la clôture avant 1993. Mais attention toute réfection ou rénovation de clôtures construites depuis plus de trente ans avant la promulgation de la loi doit être réalisée selon les critères édictés par la loi.

L'implantation de clôture dans les espaces naturels et les zones naturelles ou forestières délimitées par le règlement du plan local d'urbanisme sera soumise à déclaration. Les habitations et les sièges d'exploitation d'activités agricoles ou forestières situés en milieu naturel pourront être entourés d'une clôture étanche, édifiée à moins de 150 mètres des limites de l'habitation ou du siège de l'exploitation.

## Ne sont pas concernées par ces nouvelles dispositions

- Les clôtures des parcs d'entraînement, de concours ou d'épreuves de chiens de chasse ;
- Les clôtures des élevages équin ;
- Les clôtures érigées dans un cadre scientifique ;
- Les clôtures revêtant un caractère historique et patrimonial ;
- Les domaines nationaux définis à l'article L. 621-34 du code du patrimoine ;
- Les clôtures posées autour des parcelles sur lesquelles est exercée une activité agricole définie à l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Les clôtures nécessaires au déclenchement et à la protection des régénérations forestières ;
- Les clôtures posées autour des jardins ouverts au public ;
- Les clôtures nécessaires à la défense nationale, à la sécurité publique ou à tout autre intérêt public.

## Quel est le délai de mise en conformité ?

Le propriétaire qui a installé après le 3 février 1993 une clôture de plus de 1,20 m et à moins de 30 cm au-dessus du sol devra procéder à la mise à conformité de celle-ci avant le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

## Comment s'effectuera le contrôle des territoires clos ?

Dans l'ensemble des territoires clos, même avec habitation à l'intérieur, pourront pénétrer sans commission rogatoire les fonctionnaires, les agents chargés de la police de l'environnement, de l'OFB notamment et les agents de développement assermentés des FDC. Ceux-ci procéderont au contrôle de la conformité des clôtures, de la réalisation des plans de chasse et du respect des conditions d'agrainage.

## Des sanctions sont-elles prévues ?

Oui c'est une évidence ! Sera puni de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende le fait d'implanter ou de ne pas mettre en conformité des clôtures dans les espaces ou zones naturelles en violation du nouvel article L. 372-1 du code de l'environnement. Enfin, sans préjudice de l'application de l'article 226-4 du Code pénal, dans le cas où le caractère privé du lieu est matérialisé physiquement, pénétrer sans autorisation dans la propriété privée rurale ou forestière d'autrui, sauf les cas où la loi le permet, constitue une contravention de la 4<sup>e</sup> classe, soit 750 euros.

## Les chasses commerciales sont-elles concernées ?

Oui, les chasses commerciales sont concernées par la loi. Elles ne sont pas soumises à exception.

## Qu'en est-il de l'agrainage ?

Dans les territoires où la clôture a été montée avant le 3 février 1993, tous types d'agrainage et d'affouragement sont interdits. Toutefois des exceptions seront prévues par des textes réglementaires... Dans les territoires conformes avec la nouvelle loi (clôture de 1,20 m de haut maximum, posée à 30 cm au-dessus du sol), la règle générale de l'agrainage s'applique.

L'enjeu de cette loi est sans équivoque, elle vise à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée. Dans un avenir proche, cette loi permettra de limiter les surdensités artificielles de grands gibiers, de favoriser le bon état sanitaire du grand gibier et de renforcer la notion de propriété privée. Après plusieurs tentatives de proposition de lois non abouties, ce nouveau texte a finalement été adopté sans grande difficulté au début de l'année. Députés et sénateurs s'étant mis d'accord pour limiter ces pratiques d'engrillagement et de chasse artificialisée, néfastes pour l'image de notre passion. Reste à espérer que la loi sera appliquée avec autant d'application pour encadrer comme il se doit les intrusions sans autorisation dans les propriétés privées...

**Marc ROUGET**





# Armurerie Les Chouans



**A votre service depuis plus de 20 ans**



- **ATELIER RÉPARATION**
- **SPÉCIALISTE DE MONTAGE LUNETTES ET POINT ROUGE**

Chasseurs, depuis le 1er janvier 1999, la vente des cartouches et armes de chasse est soumise à la présentation du permis de chasser pensez à vous munir de celui-ci pour vos achats

- **VENTE DE FUSILS**  
BROWNING, VERNEY CARRON,  
BERETTA, FRANCHI...
- **CARTOUCHES** FOB, NORMA, RWS
- **RAYON COUTELLERIE**



## Armurerie Les Chouans

Jean-Louis JARDIN

Armurier diplômé de l'Ecole de Liège

146, av. Jean Jaurès 72100 Le Mans

Nombreuses places de stationnement disponibles. Accès Tramway : station Jean-Jaurès

**Ouvert du mardi au samedi de 7h30 à 19h, en journée continue**



**02 43 85 00 92**



# MATÉRIALISER SON ANGLE DE TIR DES 30°

## UN IMPÉRATIF POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ

Aujourd'hui 36 % des accidents de chasse au grand gibier (source ONCFS / bilan des accidents de chasse saison 2019 – 2021) trouvent leur origine par le non-respect de l'angle de 30°.

L'accent est pourtant mis lors de la formation au permis de chasser sur cet outil sécuritaire impératif pour chasser le grand gibier. Même si tous les chasseurs en Sarthe matérialisent aujourd'hui leur angle de 30 degrés, il est bon de rappeler quelques règles fondamentales. Notamment quand la ligne des postés n'est pas linéaire ou quand une maison, ou un véhicule en stationnement se trouve dans votre angle.

Avant toute chose, il est toujours de bon ton de prendre en compte son environnement, de repérer les voisins de poste et de se signaler par des gestes amples. C'est le moment de déterminer et matérialiser les angles de sécurité de 30° de son poste à partir de tout obstacle à protéger. C'est là que les choses sont importantes. La fenêtre de tir possible ainsi matérialisée ne doit comporter aucun obstacle à protéger ; voisins de postes, voitures, maisons, routes... Le schéma qui suit résume très clairement la bonne façon de matérialiser cet angle de sécurité. Quand le début de la traque a été sonné, le chargement de l'arme doit toujours se faire une fois le ou les canons vérifiés. Il doit impérativement s'effectuer canon vers le sol et dans l'angle de sécurité des 30°. Bien sûr une fois la battue lancée, vous ne devez en aucun cas quitter votre poste avant le signal de fin de traque !

### La responsabilité du chasseur

Tout acte de chasse, dès qu'il est pratiqué par plus d'une personne, comporte forcément un responsable. Pour la chasse en battue et en particulier au grand gibier, ce responsable doit énoncer clairement, à tous les participants, les consignes de sécurité et de tir. Ces consignes verbales sont maintenant de plus en plus souvent doublées par des consignes écrites, remises au chasseur qui reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à les respecter en signant le registre de battue. En cas d'accident, la responsabilité du chasseur ayant tiré dans l'angle des 30° est systématiquement engagée ! Parfois, le layon est très étroit ou le bois très sale, rendant le tir quasiment impossible. Dans ce cas, mieux vaut s'abstenir ! C'est à l'organisateur de chasses d'élargir les layons ou d'ouvrir les zones de tir pour faciliter le tir.

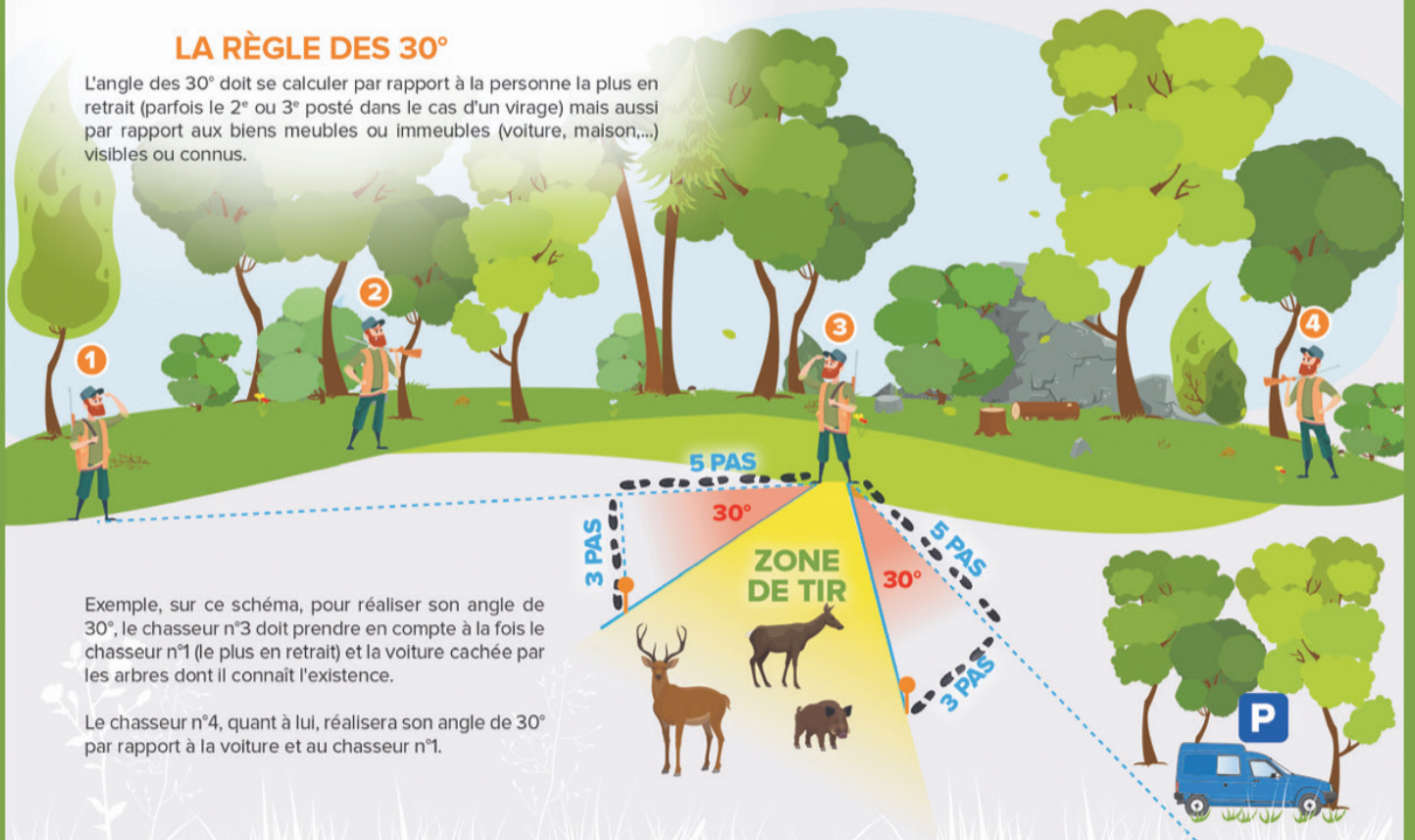
### La responsabilité de l'organisateur

Le premier conseil en matière de responsabilité, consiste à souscrire un contrat d'assurance spécifique « organisateur de Chasse » et surtout ne pas se contenter de la simple assurance de responsabilité civile souscrite en tant que chasseur au moment de la validation du permis de chasser. Ensuite, il convient de vérifier si le contrat comporte des options. Par exemple des garanties étendues

## ITINÉRAIRE SÉCURITÉ DU CHASSEUR RESPONSABLE

### LA RÈGLE DES 30°

L'angle des 30° doit se calculer par rapport à la personne la plus en retrait (parfois le 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> posté dans le cas d'un virage) mais aussi par rapport aux biens meubles ou immeubles (voiture, maison,...) visibles ou connus.



Exemple, sur ce schéma, pour réaliser son angle de 30°, le chasseur n°3 doit prendre en compte à la fois le chasseur n°1 (le plus en retrait) et la voiture cachée par les arbres dont il connaît l'existence.

Le chasseur n°4, quant à lui, réalisera son angle de 30° par rapport à la voiture et au chasseur n°1.

aux dégâts causés par le gibier. Le cas du sanglier en action de chasse qui vient percuter un automobiliste. Il faut aussi vérifier si les dégâts causés aux cultures sont bien couverts. Enfin pour finir il faut penser également au rendez-vous de chasse qui doit être assuré si vous êtes notamment locataire. La responsabilité civile de l'organisateur de chasses peut être engagée dans de nombreux cas qu'il s'agisse de l'organisation de l'action de chasse mais aussi en dehors de celle-ci. Il s'agit ici des dommages causés aux autres appelés les tiers.

**Les risques à couvrir en responsabilité civile sont les suivants :**

- Les accidents liés à l'action de chasse ou causés par les équipements, miradors, pièges...
- Les dommages causés par le gibier chassé pendant l'action de chasse ou immédiatement après.
- Les dégâts aux récoltes du fait du gibier en surdensité sur le territoire (article R 426-20 et suivants du code de l'environnement).
- Les dommages causés par les chasseurs et leurs chiens aux troupeaux, récoltes, aux propriétés, aux équipements lorsque les auteurs sont demeurés inconnus.

**55 % des accidents ont lieu à l'occasion d'une battue au grand gibier**

La tendance d'une baisse des accidents observée depuis 20 ans se confirme par les efforts menés sur la sécurité et la formation par l'ensemble des acteurs cynégétiques. Sur la période 2021-2022, l'OFB a recensé 90 accidents de chasse au total (blessures corporelles liées à l'utilisation d'une arme de chasse), dont 8 mortels. Parmi ces derniers, deux ont concerné des victimes non-chasseurs. Les accidents comme les incidents recensés confirment qu'ils sont, pour la très large majorité, le résultat de fautes humaines liées au non-respect des règles élémentaires de sécurité. Ainsi, parmi les principales causes d'accidents recensés, on retrouve, comme les années passées, le manquement aux règles essentielles de sécurité lors de la chasse en battue au grand gibier : non-respect de l'angle de tir (30 degrés), mauvaise manipulation d'armes, tirs en direction des routes, habitations ou chemins de randonnée.

**Marc ROUGET**



*En utilisant des piquets de marquage de couleur orange, votre angle est bien marqué et visible.*

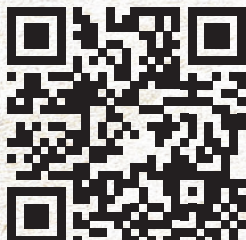


# PERMIS DE CHASSER

## LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION

**D**epuis le 9 janvier 2023, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), établissement public en charge de l'examen des permis de chasser, a mis en place un nouveau logiciel pour gérer les inscriptions à l'examen de délivrance du permis de chasser.

Désormais la demande d'inscription ou de réinscription se fait obligatoirement et uniquement par internet via le lien suivant :



Simple et intuitive, cette nouvelle plateforme vous guide dans vos démarches. Lorsque votre demande est effectuée, vous devez régler en ligne pour l'OFB, 31 € pour un mineur et 46 € pour un majeur et 30 € pour la formation pratique à la FDC72. Si le candidat échoue à l'examen 16 € lui sera demandé pour la réinscription à l'OFB et 15 € par la FDC72. Vous recevez ensuite un lien pour télécharger le CERFA (formulaire officiel) que vous imprimez, dater et signez.

Afin de finaliser votre dossier d'inscription, il faudra joindre une photo couleur récente de moins de 6 mois (photo scolaire non

acceptée), une copie de la carte d'identité ou du passeport en vigueur, le certificat médical complété par le médecin au verso du CERFA téléchargé, une attestation de recensement ou le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (pour les candidats ayant entre 16 et 25 ans).

Pour finir, vous devez déposer ou envoyer tous ces documents à votre Fédération :

**FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA SARTHE**  
 Le Grand Courtu - 72210 VOIVRES-LÈS-LE-MANS  
 ou à [contact@fdc-sarthe.com](mailto:contact@fdc-sarthe.com)

Le permis de chasser en quelques chiffres :

Saisons	Validations nouveaux chasseurs
2022 / 2023	195
2021 / 2022	176
2020 / 2021	139
2019 / 2020	202
2018 / 2019	229

Toutes ses formations sont assurées par le personnel technique de la FDC : Bruno, Cédric, Fabien, Kevin, Mickaël et Yvon.

**Bruno GUILLARD et Angélique CAMEMBERT**  
 Responsable du permis de chasser et  
 Responsable du service administratif

# VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER EN LIGNE

La saisie de votre commande en ligne ne vous prendra que quelques minutes, vous pourrez ainsi éditer votre validation annuelle.



© FDC85

**Validez votre permis de chasse en vous rendant sur notre site internet :**  
[www.fdc-sarthe.com](http://www.fdc-sarthe.com)

**En cas de besoin, vous pouvez nous contacter au : 02 43 82 84 34**  
 ou par mail : [contact@permisdechasser72.fr](mailto:contact@permisdechasser72.fr)

**Nouveauté 2023**  
 Lors de votre validation, si nécessaire, renseigner **OBLIGATOIREMENT** le lieu, le département et le pays de votre naissance.

**Accessible à tous, laissez vous guider en toute simplicité de chez vous.**

Site internet « non marchand » : s'agissant d'un droit payable immédiatement, d'une part, et d'autre part, du fait que les régies Guichet Unique sont des régies de recettes. Il n'est juridiquement pas possible d'appliquer la réglementation en vigueur sur les sites de vente en ligne comportant un délai de rétractation.

# SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES

Pour conserver leur droit à détenir et acquérir des armes, tous les détenteurs d'armes doivent créer leur compte SIA AVANT LE 30 DÉCEMBRE 2023.

À l'exception des détenteurs d'une arme à canon lisse à un coup par canon, acquise avant le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Au-delà de cette date, les détenteurs d'armes concernés sans compte SIA seront dessaisis de leurs armes. N'attendez pas le dernier moment !**



## Après ouverture du compte

vous disposez de 6 mois pour mettre à jour vos informations.

## Pour créer un compte il faut :

- une adresse email,
- une carte d'identité,
- un justificatif de domicile,
- un permis de chasser,
- la validation de la saison en cours (si possible car c'est facultatif).

## Armes concernées

Les armes à canon rayé, armes semi-automatique ou à répétition à canon lisse. Arme à canon lisse ne tirant qu'un coup par canon acquise depuis 01/12/2011.

## Les cessions d'armes

La cession d'arme entre particuliers est interdite, le passage par un armurier est obligatoire ainsi que la création de votre compte SIA.

## Achat / vente d'une arme

Un compte SIA est OBLIGATOIRE.

## COMMENT FAIRE ?

### 1 - Guide de l'utilisateur



### 2 - Créer son compte



### 3 - Se faire aider

#### Sur rendez- vous :

d'octobre 2023 à décembre 2023 le mardi et jeudi au siège de votre Fédération.

Tél. : 02 43 82 21 46



[ASSOCIATION]

# LISTE DES ASSOCIATIONS DU DÉPARTEMENT

## **Association des Chasseurs de Petit Gibier**

Président : M. Thierry LEVASSEUR  
La Charbonnerie 72110 ROUPERROUX LE COQUET  
06 74 95 53 46 / adcp72@gmail.com  
www.adcp72.fr

## **Association des Chasseurs de Grand Gibier**

Président : M. Gérard HUARD  
Les Vivancières, 72210 LA SUZE-SUR-SARTHE  
06 81 80 53 18 / huardgerard@orange.fr

## **Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants**

Président : M. Thomas RENO  
1224 Route de Parigné le Polin, 72210 ROËZÉ SUR SARTHE  
07 89 66 22 27 / renouthomas3@gmail.com

## **Association des Chasseurs de Gibier d'Eau**

Président : M. Pierre-Louis CHEVREAU  
12 Grande Rue, 72540 VALLON SUR GÉE  
06.87.72.28.41 / adcge72@laposte.net

## **Association Départementale des Équipages de Vénerie sous Terre de la Sarthe**

Président : M. Cyril BENARD  
Le Fouillet, 72220 Ecommoy  
06 27 87 52 56 / cyrilbenard72@gmail.com

## **Association des Jeunes Chasseurs**

Présidente : M. Quentin VIERON  
51 rue des Rivaudières, 72300 PRÉCIGNÉ  
06 42 03 94 33 / q.vieron@live.fr

## **Antenne Sarthoise du Club National des Bécassiers**

Président : M. Joël ESNAULT  
La Croix Bobet, 72210 FILLÉ-SUR-SARTHE  
06 86 84 73 12 / jo-esnault@wanadoo.fr

## **Union Départementale pour l'Utilisation de Chien de Rouge**

Président : M. Richard AHIER  
Chênebault, 72440 TRESSON  
06 07 52 01 44 / richard.ahier@orange.fr

## **Association des Piégeurs Agréés (APA)**

Président : M. Daniel GASNIER  
La Croix Charbonnière, 72000 LE MANS  
02 43 81 03 20 / dandang@orange.fr

## **Association des Chasseurs à l'Arc**

Président : M. Arnaud BOUTEILLER  
31 route de la Vallée, 72470 SAINT MARS LA BRIÈRE  
06 49 41 20 89 / armag72470@gmail.com

## **Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Sarthe**

Président : M. Philippe BROSSARD  
Montmorillon, 72250 PARIGNE L'ÉVÊQUE  
07 86 84 68 17 / montmorillon@gmail.com

**S.A.R.L.** 

# BERNAUD BOIS

 **Exploitation Forestière  
Scierie bois de Pays**

Tél./Fax : 02 43 46 16 96 - Port. : 06 80 91 55 84  
Les petites Landes - 72510 Mansigné  
www.bernaud-bois.fr - bernaud.francis@wanadoo.fr



# ASSOCIATION DES CHASSEURS DE PETIT GIBIER

**Je souhaite commencer cet article en remerciant Yves GORTEAU pour son engagement envers notre association depuis de très nombreuses années.**

**L**ors de notre assemblée générale du 31 mars, il nous a annoncé qu'il souhaitait ne plus en être le président. Lors de mon élection au poste de président de l'ADCPG, je lui ai donc demandé de rester vice-président afin de nous aider dans nos futures missions. Je le remercie d'avoir accepté.

Je remercie également tous les membres de notre association, ainsi que les membres du bureau car il devient de plus en plus difficile d'avoir des personnes investies. J'en profite pour inviter toutes les personnes intéressées dans le développement des populations de petit gibier, à nous rejoindre. Notre cotisation est seulement de 5 € pour un particulier. Le petit gibier a été un des piliers de la chasse française et j'espère qu'elle redeviendra avec le développement des différentes espèces dont le lapin de garenne.

## Le lapin de garenne

Pour tous ceux qui me connaissent, j'adore tous les modes de chasses de petits gibiers : chiens d'arrêt, chiens broussailleurs et chiens courants. Mon gibier préféré est le lapin de garenne. J'en profite pour vous rappeler qu'il n'est plus classé ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) dans notre département de la Sarthe. Il est donc possible d'effectuer avec une autorisation préfectorale de reprise, de transport et de lâcher la réintroduction de celui-ci sur un territoire. Il faut bien sûr être vigilant sur cet endroit afin de ne pas avoir ensuite de dégâts sur les différentes cultures. Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à nous contacter.



## Bilan des populations

Concernant les autres espèces, nous constatons que les populations de lièvres semblent stagner et même régresser sur certains secteurs (résultats IKA) ; Les comptages réalisés sur les zones en GIC semblent globalement stables et nous rencontrons de plus en plus fréquemment ces oiseaux sur notre département. Pour ce qui concerne les populations de perdrix, c'est toujours compliqué comme pour tous les autres départements de notre pays. Nous espérons que les conditions météorologiques seront favorables.

La saison 2022 /2023 fut compliquée avec des retards dans les lâchers d'oiseau et des fermetures ponctuelles sur certains territoires, suite à la présence de la grippe aviaire dans notre département. Un espoir arrive avec la possibilité de vacciner peut-être dès cet automne (voir l'article sur le site de l'anses.fr/fr/influenza-aviaire-scenarios-vaccination-volailles).

## Les aides pour le petit gibier

Notre association a milité pour une revalorisation des aides pour le petit gibier. J'en profite pour remercier la Fédération de Chasse de la Sarthe en validant les différentes demandes et confirmer son engagement pour ces différentes espèces.

La première aide revalorisée concerne la culture pour le petit gibier attribuée aux territoires ayant un contrat de service avec la FDC 72. Elle passe de 100 à 130 €.

La deuxième concerne le lâcher d'oiseaux de repeuplement qui doit être effectué avant le 31 août avec la constatation de la réalité de celui-ci réalisé par un technicien de la FDC 72. L'aide passe de 2€ à 3 € par oiseau dans la limite de 30 oiseaux pour 100 ha gardés par la fédération.

Enfin une revalorisation des aides concernant les jachères environnement faune sauvage et la création d'une nouvelle aide pour une jachère mellifère. Je vous laisse lire le dossier très détaillé dans ce bulletin de Mickael PATAULT. J'en profite pour remercier tous les techniciens de la fédération pour leur engagement et leurs aides sur les différents dossiers.

Je ne peux finir cet article sans vous parler de la régulation des espèces ESOD, il est impossible d'avoir une population qui se développe sans action de votre part alors je compte sur vous pour rester très actif.

Je vous souhaite à toutes et à tous une superbe année cynégétique.

**Thierry LEVASSEUR**  
Le Président

## NOUVEAU BUREAU

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle composition du bureau :

**PRÉSIDENT** : Thierry LEVASSEUR  
**VICE-PRÉSIDENT** : Yves GORTEAU  
**SECRÉTAIRE** : Jérôme PETIT  
**SECRÉTAIRE ADJOINT** : Didier VALLEE  
**TRÉSORIER** : Bertrand PELLETIER  
**TRÉSORIER ADJOINT** : SERGE GRINIER

# ASSOCIATION DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

**Dans la Sarthe, après avoir fait un exposé au cours d'une assemblée générale sur la gestion du cerf dans les différents Départements à milieux riches et milieux pauvres :**

**N**ous avons demandé, tenant compte que la majorité des cerfs sont chassés en battue, que le classement CM1 / CM2 soit revu en portant à 10 cors maxi la catégorie CM1 et 10 cors et plus la catégorie CM2.

De plus pour une meilleure reconnaissance en cours de chasse, seuls les cors de plus de 5 cm sont pris en compte et on prend le bois le moins chargé. Aujourd'hui, cet état de fait est simple et accepté par la majorité des chasseurs. Dans certains territoires, la consigne pour être sûr de ne pas avoir d'erreurs est de tirer pour les CM1 que des cerfs à pointes, libre aux chasseurs de faire leur théorie. Le taux de réalisation est correct pour les cerfs mâles si on ne tient pas compte des bracelets de « complaisance » donnés dans les secteurs pauvres et même très pauvres. Le bracelet de secours permet d'améliorer ces résultats en supprimant l'épée de Damoclès au-dessus des responsables de chasse.

La modification du calcul pour les attributions au plan de chasse des cerfs mâles (CM1 / CM2) a permis de faire quelque chose d'équitable, juste et simple pour l'ensemble des chasseurs. Les propriétaires forestiers chasseurs ou non que nous avons côtoyés, sont dans l'ensemble d'accord avec nous. Au cours des différentes expositions de trophées, nous avons pu voir une amélioration de la pyramide des âges et que très peu de vieux cerfs sont classés CM1 du fait du nombre de cors. Nous sommes favorables à ne pas modifier le schéma départemental et de garder ce qui a été voté et d'arrêter de remettre en question trop régulièrement les décisions simples qui ont été prises.



## La gestion des grands cervidés

Pour améliorer la gestion des grands cervidés, nous suggérons de regarder les mouvements qui se sont effectués depuis plusieurs années et qui s'accroissent encore pour les attributions. De plus en plus, nous avons des cerfs qui vivent en plaines et dans les bois de petites et moyennes superficies. N'oublions pas que l'espèce cerf est à l'origine, un animal de steppe. Les forêts domaniales sont de plus en plus fréquentées et elles manquent de quiétude pour les animaux. Les deux facteurs privilégiés par le grand gibier étant le calme et la nourriture, il n'hésite pas à conquérir de nouveaux territoires.

Pour les points noirs, peut-être faut-il adopter pour diminuer la population, le principe bracelet biche que sur les biches comme certains départements, sachant qu'aujourd'hui on ne sait pas évaluer le nombre de bichettes qui se reproduisent et qui faussent la gestion.

En résumé, si des dégâts sont avérés et aujourd'hui des méthodes reconnues existent pour les évaluer, il suffit de donner plus de biches, de ne plus autoriser la pose de bracelets biches sur des faons dans une proportion à déterminer pour ces zones. Pour toutes les espèces, ce ne sont pas par les attributions de bracelets mâles que l'on fait fluctuer les niveaux de population jusqu'à preuve du contraire. De demander que 80 % minimum du plan de chasse soit réalisé avant fin Décembre, ce qui est rarement le cas dans les zones à dégâts avérés.

Avec les bracelets indifférenciés, les vieux cerfs de brame vont tomber lorsqu'ils vont aller se reposer de l'autre côté de la ligne rouge. Un trophée de cerf mâle est plus joli à présenter sur une photo ou sur la cheminée qu'un trophée de biche. De ce fait, nous avons un effet inverse de ce qui est souhaité et la pyramide des âges n'est plus respectée.

Pour le sanglier, la gestion est beaucoup plus compliquée. Nous assistons à une explosion démographique que nous avons du mal à bien appréhender et quantifier.



L'évolution des populations est continue, dans certains secteurs, due à une abondance de fruits forestiers depuis 2015, à une protection excessive sur certains territoires et à une prolifération de zones non chassables.

Pour la gestion du grand gibier, c'est à la communauté cynégétique de s'adapter et de changer ses modes de chasse quand la situation n'est plus supportable pour ceux qui subissent des dégâts. Pour le sanglier, des expériences sont faites, en prenant exemple sur des territoires du Sud Ouest, d'intervenir dans les 1 ou 2 jours après constatations de présence. Deux modes de chasse sont pratiqués suivant la législation en vigueur, chasse à l'approche dans les zones de passage des animaux ou battue ciblée dans ou à proximité d'une parcelle dévastée avec une douzaine de chasseurs et quelques chiens pour repousser les animaux. Ceci à l'avantage d'être efficace, de ne pas déranger et est très bien perçu par les autres usagers de la nature.

La législation encadrant la chasse et la régulation des ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts) doit s'adapter à l'évolution des espèces. Il faut que l'on nous donne les moyens réglementaires face à l'explosion démographique des populations dans certains secteurs et que les chasseurs prennent en compte cet état de fait en se remettant en cause sur les méthodes de chasse.

**Gérard HUARD**  
Le Président

Si vous êtes intéressés par nos travaux, n'hésitez pas à aller voir notre site et à nous contacter. Notre Association répond toujours présent quand la chasse est attaquée en répondant aux enquêtes publiques et aux diverses réunions ou nous sommes invités.

## Formations

L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a toujours été précurseur dans ce domaine. Aujourd'hui, nous avons dans notre panel de formation :

### Le brevet :

Une session 2023 est actuellement en cours. Une douzaine de séances théoriques et pratiques sont réalisées

### Tir :

Nous avons 3 moniteurs de tir formés au niveau national pour faire cette formation qui comprend une partie théorique en salle et sur le terrain et une partie pratique sur un stand de tir.

### Chasse à l'approche :

Théorie en salle et possibilité sur 3 territoires de faire la pratique.

### Forêt / Gibier :

Un module a été réalisé en partenariat avec le CNPF. Cette formation a été récompensée par les ministères de l'environnement et de l'agriculture. Les thèmes sur quels moyens, quels outils sont abordés et développés.

Prochainement, nous allons proposer une nouvelle formation à nos adhérents qui nous concerne tous.

# OLISAC Packaging

Le spécialiste des sacs & films Polyéthylène

*Un service de proximité !!!*

**Vous avez besoin d'un emballage en plastique polyéthylène :**

- sac ou sachet
- film étirable machine ou manuel
- film simple ou rétractable
- gaine simple ou à soufflet
- sacs pour gibier
- sac pour conservation de viande

**N'hésitez plus, faites appel à OLISAC Saint Mars la Brière !**



**Olisac** le spécialiste des sacs & sachets

**Le Champ de l'Etang**  
Route des Loudonneaux - 72470 SAINT MARS LA BRIERE  
Tél : 02 43 80 87 47 - Fax : 02 43 80 87 60  
Email : contact@olisac.com - sites : www.olisac.com

Le Champ de l'Etang  
Route des Loudonneaux  
72470 St. Mars-La-Brière  
contact@olisac.com  
www.olisac.com

Tél : 02 43 80 87 47  
Fax : 02 43 80 87 60

**Nos produits**

- Sacs polypro réutilisables et personnalisables
- Sacs bretelles
- Sacs à poignées découpées
- Sachets à fermeture zip
- Sacs, sachets, housses, feuilles en PE
- Sacs poubelles
- Sacs à gravats

# AFACCC 72 - ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVENIR DE LA CHASSE AUX CHIENS COURANTS



## L'AFACCC 72 c'est quoi ?

L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants de la Sarthe est représentée par un conseil d'administration composé de 14 personnes :

**Thomas RENOU**  
**Henri TOUCHARD**  
**Martial GUERANGER**  
**Kévin RONDET**  
**Pauline LEGEAY**  
**Dominique ANTOINE**  
**Jérôme HAUTREUX**

Président  
 Vice-Président  
 Vice-Président / Resp. concours  
 Secrétaire  
 Secrétaire adjointe  
 Trésorier  
 Trésorier adjoint

**Pascal RENOU**  
**Jean-Baptiste LALANDE**  
**Dominique BROUTE**  
**Bastien BUTEAU**  
**Benoît LEPLU**  
**Cédric PROVOST**  
**Florentin ROCA**

Responsable croquettes  
 Responsable boutique  
 Administrateur  
 Administrateur  
 Administrateur  
 Administrateur  
 Administrateur

L'association est composée d'environ 320 membres dans le but de défendre et promouvoir la chasse aux chiens courants.

Voici les rôles de l'association :

- Fédérer les chasseurs aux chiens courants du département ;
- Promouvoir notre pratique, notre éthique et nos valeurs ;
- Organiser des événements autour du chien courant ;
- Collaborer avec les instances et associations cynégétiques locales ;
- Offrir à nos adhérents des services et avantages ;
- Défendre la chasse aux chiens courants auprès de la FDC et des instances.

L'AFACCC 72 travaille tout au long de l'année pour apporter un maximum d'avantage à ses adhérents (boutique, tarif intéressant sur deux gammes de croquettes, avantages chez différents vétérinaires du département pour les vaccins et produits...) et des avantages également via la FACCC (revue très complète, protection juridique...).

Elle participe également aux différentes fêtes de chasse et événements cynégétiques du département. Mais elle organise également certains événements tels que sa journée conviviale ou même quelques concours.

## Que représentent les concours ?

C'est un point important pour la FACCC (Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants) car cela permet de pouvoir se retrouver autour de notre passion tout en permettant à nos chiens de s'exprimer. Le terme « concours » n'est pas forcément approprié car même s'il y a un classement des 3 premiers et une qualification pour poursuivre en régionale et nationale, aucune « championnate » n'est acceptée ! Il faut participer à ces concours dans le seul but de se faire plaisir et de faire plaisir aux spectateurs.

Il existe différents types de concours : chien de pied, rapprocheur, de meute des différentes espèces chassables aux chiens courants, Junior cup, coupe des dames. Chaque concours a donc une finale nationale. Jusque-là, la Sarthe a eu la chance

d'être représentée 5 fois en finale nationale dans la voie du sanglier, 4 fois en finale nationale dans la voie du chevreuil, 2 fois en finale nationale de chien de pied, 1 fois en finale nationale dans la voie du renard et 1 fois à la Junior Cup. L'AFACCC 72 est très fière de l'ensemble de ses meutes.

Mais comme cela a été dit dans la revue « Chien courant n°98 » (revue de la FACCC), « un concours ne constitue pas un jugement de valeur porté sur une meute mais une évaluation à un moment donné, d'une prestation sujette aux différents aléas de la chasse qui sont : la voie, le biotope, le comportement de l'animal... En gros la chance qui nous aura bien ou mal servi ». Je pense qu'en lisant ça, on comprend l'intérêt de participer pour le plaisir.

**Alors n'hésitez pas à nous rejoindre et à participer à nos événements, vous serez toujours les bienvenus !**

Pour plus d'informations, contactez :

**Thomas RENOU**  
 Le Président





# ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES ÉQUIPAGES DE VÉNERIE SOUS TERRE

**Amis veneurs sous terre, nous avons gagné une bataille !**

**M**ême si le Sénat a rendu son rapport en faveur de la pratique de la vénérerie sous terre pour la régulation du blaireau, restons modestes et concentrés.

Dans tous les cas, nous chasserons encore, avec cette folle envie de voir travailler nos auxiliaires, nos braves chiens de terriers qu'ils soient fox, teckels, jack, jagd, welsh ou de sang mêlé. Nos futures retraites manquées ou prises, seront encore d'inoubliables aventures humaines ou se côtoieront les moins jeunes transmettant leurs savoirs aux plus jeunes, et les intermédiaires pelletant et piochant jusqu'à la nuit.

En 2022, notre cher Président, Régis Pasquier, a souhaité laisser sa place après plus de 12 ans à cette fonction. Il l'occupait avec force, charisme et détermination. Une main de fer dans un gant de velours.

## MERCI Régis pour ta Présidence.

Le bureau n'a pratiquement pas évolué, la présidence est revenue au Vice-Président, Cyril Bénard, déterreur depuis 25 ans. La Vice-Présidence revient à Pierre Bouléreau. Quant au poste de secrétaire, il est conservé par Bruno Guillard et le trésorier reste Gilles Lemonnier.

## Faisons trembler le Tesson

Les populations de blaireaux se renforcent mais pas les prélèvements, qui pourraient être beaucoup plus importants. Nous sommes moins nombreux à pratiquer, les jeunes manquent à « la pelle ».

Heureusement que l'âge de la retraite est repoussé !!!

Surtout, n'hésitez pas à faire appel à nous afin d'anticiper les dégâts à vos cultures, essentiellement dans les blés en juin et ensuite dans les maïs en juillet et août.

Nous sommes une dizaine d'équipages en Sarthe à pouvoir vous rendre service.



Remise d'un présent pour les années de services

## Maître Goupil revient en force et ça ne fait pas l'affaire des éleveurs de volailles !

Sa population explose cette année. Nous devons nous réorganiser et retrouver des réflexes pour assurer la destruction des portées après une période de gale puis de COVID.

25 équipages Sarthois sont membres de l'association et sont prêts à venir dénicher les renards et renardeaux sur vos territoires de chasse. Le monde agricole a besoin de nos actions en avril en prélevant un maximum de juvéniles avant qu'ils soient trop gourmands et se servent dans nos poulaillers.

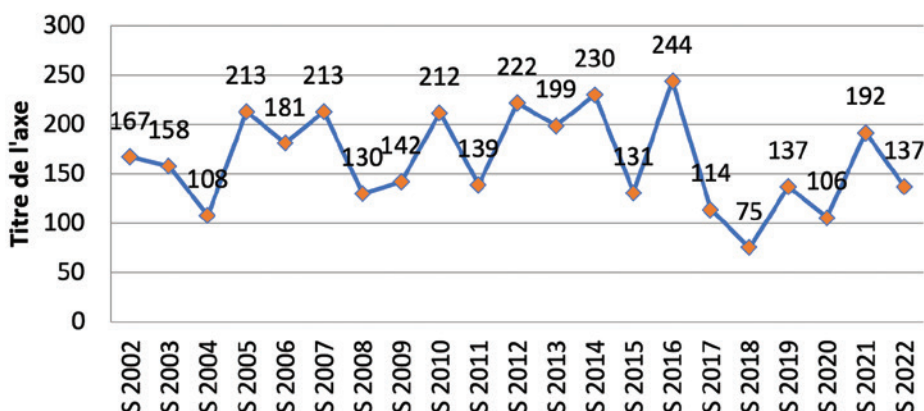
## Vos contacts :

**Délégué Départemental :**  
Cyril Bénard - 06 27 87 52 56

**Représentant FDC :**  
Bruno Guillard - 06 82 00 05 36

**Cyril BÉNARD**  
Le Président

## Prélèvement blaireaux en vénérerie sous terre



[ASSOCIATION]

# ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS

**Après un petit creux ces dernières saisons, l'effet pandémie tend à s'estomper et notre association se redynamise.**

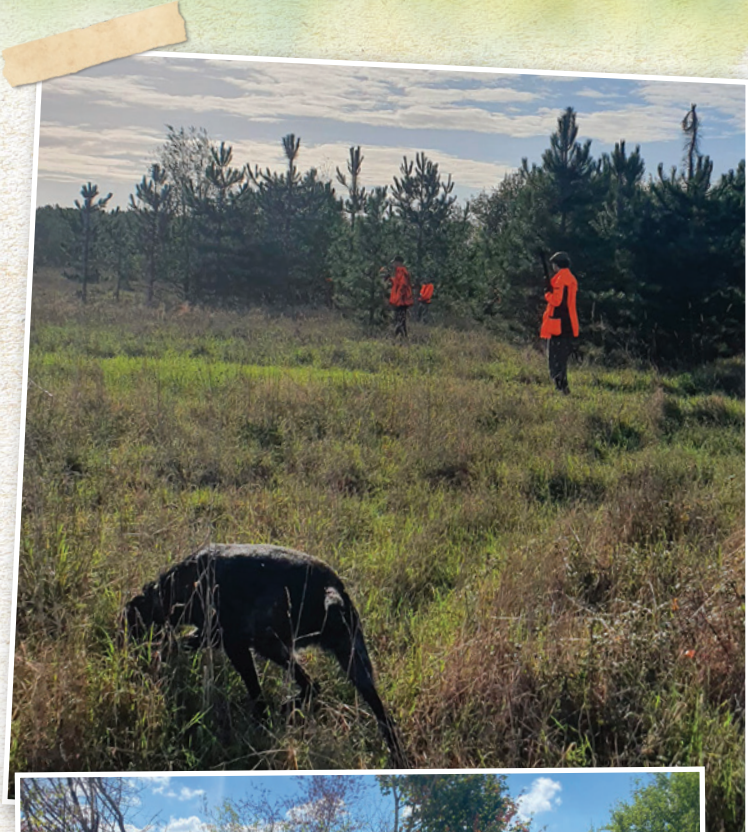
**C**e regain d'activité s'est observé à travers les nouveaux adhérents que nous avons eu le plaisir d'accueillir, mais aussi par les multiples invitations que les responsables de territoires de chasse du département nous ont proposées, et nous ne pouvons que les en remercier chaleureusement.

En parallèle, les jeunes ont pu également bénéficier de sorties au petit et au gros gibier sur les territoires de Voivres et de Saint Symphorien, toujours dans un esprit convivial, de rencontre et de partage mais aussi d'accompagnement des plus novices. Dans la continuité de cet esprit, des chasses hors du département ont eu lieu et nous ont permis de chasser aux côtés de jeunes chasseurs venus de toute la France et de découvrir de nouveaux modes de chasse.

L'intersaison n'a pas été en reste, nous avons passé un bon moment lors de notre ball-trap avec l'association des chasseurs à l'arc de la Sarthe. Nous avons contribué à mettre en avant les actions de chasseurs en faveur de la nature lors d'une matinée « j'aime la nature propre » à l'initiative de l'association des chasseurs de gibier d'eau et nous aurons pu nous croiser sur notre stand lors des différents événements cynégétiques du département.

Moins de 35 ans, ou moins de 40 ans et titulaire du permis de chasser depuis moins de 5 ans, si les activités de l'association vous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter via ; [jeuneschasseursdelasarthe@gmail.com](mailto:jeuneschasseursdelasarthe@gmail.com) ou la page facebook **Jeunes Chasseurs Sarthe**.

**Quentin VIERON**  
Le Président



# CLUB NATIONAL DES BÉCASSIERS DE LA SARTHE

**Rassembler tous les chasseurs de Bécasse pour défendre cette chasse comme celle des chasses traditionnelles.**



© D. Gest

**N**otre Assemblée Générale s'est déroulée le 15 Avril 2023 avec la participation de Mr Daniel POULAIN trésorier du CNB National et de Mr Alain CHALOPIN membre de la Fédération Régionale et lecteur d'ailes pour les Pays de la Loire.

La densité des bécasses sur notre territoire départemental a été très bonne pour la saison 2022/2023. Les oiseaux ont visité en nombre surtout en novembre nos belles contrées et forêts partout en France et principalement les départements du nord de la Loire et sont restés une bonne partie de l'hiver 2022/2023.

Malheureusement, beaucoup de chasseurs de bécasse ne jouent pas le jeu pour défendre notre passion en étant membre du CNB pour donner leurs ailes à la lecture (33 lecteurs d'ailes sur le plan National), pour connaître l'âge ratio, ce qui est très important pour avoir le bon état de conservation de la population bécassière Nationale et Européenne.

## **En Sarthe, il y a moins d'une centaine d'ailes récoltées, nous pouvons certainement faire beaucoup mieux ?**

Il y a aussi le suivi de la migration par le biais de notre site Bécanotes qui est fait pour les membres inscrits sur ce site avec un mot de passe et un code PIN personnel.

Moins de 5 personnes sont sur ce site dans le 72.

Sur Bécanotes, on saisit en temps réelle les données issues des sorties de chasse des membres du CNB (durée de chasse, oiseaux vus, oiseaux prélevés, poids, sexe, âge ect.)

Merci pour les bagueurs, en relation avec M.N.H.N, O.F.B, F.D.C ainsi que les poseurs de balises avec la participation financière de l'OFB mais aussi le suivi très pointu de Mr CASENAVE des bécasses balisées tout au long de l'année et qui lors de ces conférences, nous éblouis par ces données sur les déplacements de ces oiseaux balisés.

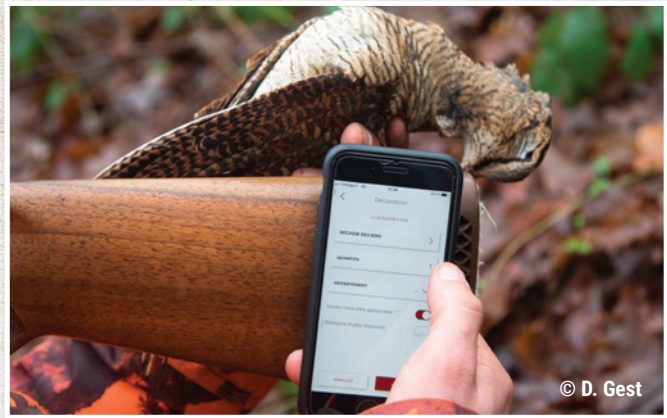
Les premières bécasses ont été balisées en 2016 et il en reste deux qui ont toujours leurs balises et qui font toujours le voyage de migration automne / printemps sur les mêmes sites.



Il faut savoir que notre club a été agréé au titre de protection de l'environnement (décret N° 201-832 du 12 juillet 2021).

Rassemblons-nous si nous voulons encore chasser dans l'avenir car la tempête écologique continue de gronder. Nous devons réagir si nous ne voulons pas qu'un tsunami nous submerge dans les années à venir. Oiseau migrateur, sa chasse fera débat au même titre que d'autres dans l'avenir.

## **Carnet de prélèvements et application Chassadapt**



© D. Gest

En ce qui concerne les carnets de prélèvements et l'application chassadapt, tous les retours vont à la Fédération Nationale des Chasseurs et sont retransmis aux Fédérations Départementale par le biais informatique, mais il est très difficile d'avoir les bons résultats de prélèvements d'oiseaux sur le département. La dernière analyse remonterait à la saison 2019/2020 avec un retour de carnet de 1707 et 1057 oiseaux prélevés ? Je pense qu'il y a beaucoup plus de prélèvements que cela. C'est bien dommage de ne pas avoir les bons résultats.

**Les jeunes chasseurs peuvent adhérer à notre club pour la modique somme de 16 € la première année et reçoivent la revue officielle du Club National des Bécassiers « La Mordorée » qui paraît tous les trimestres. Une très belle revue sans aucune publicité que vous ne trouverez pas dans les librairies. L'abonnement normal est à 37 € avec la revue trimestrielle.**

Le nouveau site Internet du Club est accessible à l'adresse suivante :

**[www.club-national-des-becassiers.assoconnect.com](http://www.club-national-des-becassiers.assoconnect.com)**

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour suivre nos travaux, études et découvrir notre bel oiseau.

**Joël ESNAULT**  
Le Président

# UNION NATIONAL POUR L'UTILISATION DE CHIENS DE ROUGE



## Chevreuil : le parent pauvre de la recherche

**E**n quelques décennies, la population de chevreuil de notre département a fortement augmenté. Les attributions ont été multipliées par 4.5 en 25 ans pour atteindre pour la saison 2022-2023 près de 12800 CHI soumis au plan de chasse.

Aujourd'hui, les recherches réalisées sur les chevreuils représentent 1/3 des recherches effectuées dans le département alors que le nombre de chevreuils prélevés représente près de 60% du tableau de chasse « grand gibier » de la Sarthe. À titre de comparaison, nous recherchons seulement 130 chevreuils / an pour 10500 réalisations alors que nous recherchons au minimum la même quantité de grands cervidés (cerfs et biches) pour à peine 1200 réalisations => c'est presque 10 fois moins ! Beaucoup de chasseurs sous-estiment, la résistance de ce petit cervidé face aux blessures (à balle ou aux plombs) dont il peut être malheureusement victime lors de nos parties de chasse.

Toute la délégation de l'UNUCR 72 souhaite vous sensibiliser sur l'intérêt de contrôler correctement vos tirs et vous invite à réaliser systématiquement une recherche dans le cas d'une blessure avérée.

Tout comme les autres espèces, ce noble gibier qui représente l'élégance de nos campagnes et de nos forêts, mérite qu'il soit recherché avec persévérance et professionnalisme par des conducteurs agréés. Ils interviennent bénévolement et ils attendent vos appels, alors n'hésitez pas : contactez-les !

**Richard AHIER**  
Le Président

### Liste des conducteurs agréés du département :

- AHIER Richard : 06 07 52 01 44 - Tresson
- BELHAFFAF Anaïs : 07 85 59 31 48 - Coudrecieux
- BÖHLE Caroline : 06 87 52 16 73 - Lavenay
- DELANGLE Frédéric : 06 03 53 14 25 - La Chapelle S<sup>t</sup> Rémy
- DELARUE J-Noël : 07 83 91 92 69 - Le Lude
- DESCHAMPS Emmanuel : 06 83 85 78 54 - Mezeray
- GODEFROY Vincent : 07 82 87 15 83 - La Quinte
- GUEDE Mickaël : 06 09 24 59 67 - Parigné l'Évêque
- GUYOT Laurent : 06 87 82 70 14 - Ecommoy
- LEGORCHE Philippe : 06 74 33 11 80 - Montval s/Loir
- LELIEVRE Xavier : 06 85 17 93 95 - Sillé le Philippe
- LEMOINE Nicolas : 06 15 58 06 76 - Villeneuve en Perseigne
- MARCHAND Anthony : 06 07 36 65 60 - Trange
- SIONNEAU Sébastien : 06 88 70 21 67 - Loire en Vallée
- VIVET Robert : 06 22 71 55 72 - Montval s/Loir

## La délégation Sarthoise de l'UNUCR devient l'UDUCR 72 !

Depuis plusieurs années, la délégation Sarthoise de l'UNUCR peut se réjouir d'accueillir chaque année de nouveaux conducteurs agréés et membres dans son effectif. Fort de son évolution, tous les membres ont décidé à l'unanimité de quitter ce système de délégation et de créer une Association Département des Utilisateurs de Chiens de Rouge : l'UDUCR 72.

Cette nouvelle association départementale aura pour but de promouvoir et de structurer la recherche du grand gibier blessé dans notre département.

### Un conseil d'administration a été élu :

- **Président** : M. AHIER Richard
- **Vice-Président** : M. GUYOT Laurent
- **Secrétaire** : Mme BELLHAFFAF Anaïs
- **Trésorier** : M. GUEDE Mickaël
- **Administrateur** : M. LELIEVRE Xavier
- **Administrateur** : M. THOMANN Jean

Souhaitons un bel avenir à l'UDUCR 72 et n'hésitez pas à y adhérer, on vous y attend !

**L'UNUCR 72**



# ASSOCIATION DES PIÉGEURS AGRÉÉS DE LA SARTHE



**Les piégeurs sont très souvent sollicités pour intervenir pour les ESOD  
(Renards - fouines - ragondins - pies - corvidés).**

**C**es espèces sont de plus en plus dans les villes, agglomérations et habitations. Les piégeurs interviennent partout tel que dans les habitations pour les fouines ou même les parcs de loisirs/les zones artisanales /industrielles pour toutes espèces ESOD. Les piégeurs interviennent donc là où l'on ne peut pas chasser aux chiens et/ou avec une arme.

Toute personne peut devenir piégeur après deux jours de formation dispensés par les agents de la fédération des chasseurs à Voivres-lès-Le-Mans.

Bilan des captures des ESOD par les piégeurs en 2021 :

- Renards 1051
- Ragondins 5061
- Rats musqués 339
- Fouines 422
- Corneilles noires 2021
- Corbeaux freux 487
- Pie bavarde 2826

La commission CDCFS s'est réunie en novembre 2022 pour les ESOD. Le président était présent. Il faut attendre le mois de juillet 2023 pour la liste définitive

À savoir, les chiffres de l'évolution des dégâts occasionnés par les renards sur les volailles (montant estimés par les éleveurs

sarthois) sont de l'ordre d'un million d'euros en 2021 contre 578 000 euros en 2018. Cela représente en moyenne un coût de 7000 euros par exploitation agricole en 2021.

Les dégâts occasionnés par les corvidés sur les cultures sont estimés à 299 475 euros en 2021, contre 110 137 euros en 2018. Ceux de la pie passent de 5 255 euros en 2018, contre 10 754 euros en 2021. Et pour finir, le montant des dégâts de la fouine de 9 921 euros en 2018 passe à 27 554 euros en 2021 chez les éleveurs. En moyenne la déclaration de dégâts des fouines chez un particulier est de 300 euros par déclaration.

Le port de gants est indispensable pour la manipulation des ESOD, à cause des maladies graves et mortelles tel que la leptospirose pour les rats ou l'échinococcose alvéolaire pour le renard. Soyez vigilants !!

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le président de l'APA 72 :

**M. GASNIER Daniel au 02 43 81 03 20**

Je vous souhaite à tous une bonne saison cynégétique pour 2023 / 2024. Bien cordialement

**Daniel GASNIER**  
Le Président



[ASSOCIATION]

# A.C.A.S - ASSOCIATION DES CHASSEURS À L'ARC



L'ACAS a pour but de promouvoir la chasse à l'arc dans le département et d'accompagner les chasseurs qui souhaitent pratiquer ce nouveau mode chasse.

Affiliée à la FFCA (Fédération Française des chasseurs à l'arc), l'association participe aussi aux formations obligatoires à la pratique de la chasse à l'arc organisée par la FDC72 plusieurs fois par an.

L'ACAS compte 35 adhérents sur le département de la Sarthe. Elle est née en 1987, 8 ans avant la légalisation de la pratique de la chasse à l'arc en France.

Il existe plus de 83 Associations en France. La chasse à l'arc attire de plus en plus de chasseurs en quête de nouvelles sensations.

Elle est accessible à tout âge et peut-être pratiquée en battue, à l'affût, à l'approche ou en billebaude. L'ACAS saura vous guider et vous conseiller si vous souhaitez chasser à l'arc. Nous saurons répondre à vos questions.

**Arnaud BOUTELLER**  
Le Président

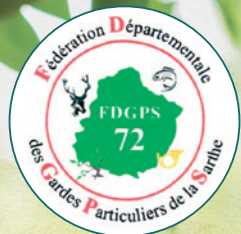


Les prochaines JFO chasse à l'arc sur le site de la FDC 72 auront lieu :

- le samedi 16 septembre 2023
- le samedi 25 mai 2024.

Une formation sera aussi dispensée uniquement pour les élèves de la MFR de la Ferté Bernard.





[ASSOCIATION]

# ASSOCIATION DES GARDES PARTICULIERS

Notre assemblée générale s'est déroulée le 18 juin 2022.



**A**près des échanges cordiaux nous avons fêté les vingt ans de notre association, faute de l'avoir fait en 2021 à cause du Covid 19. J'en profite encore pour remercier les présidents d'autres associations qui étaient présents.

Il faut savoir que les gardes particuliers ne sont pas toujours reconnus à leur juste valeur.

Il est vrai que nos missions ne sont pas toujours faciles. Lorsque nous faisons des contrôles, il arrive que des gens ne connaissent pas les droits dont nous sommes investis.

La fonction de gardes particuliers n'est pas une simple prérogative, mais une institution représentée par des hommes.

Le garde particulier nouera des relations diverses avec les agriculteurs, simples promeneurs, mais également avec les Services de gendarmerie, et de l'OFB. La connaissance technique est un moyen indispensable pour assurer la reconnaissance de son rôle et son autorité. Il doit parfaitement connaître son territoire et la réglementation dont il a la charge de l'application. Il doit s'investir dans les trois aspects de sa mission :

## Surveillance - Gestion - Information

La fonction de garde particulier permet à un citoyen de disposer de pouvoir de police spécifique (chasse, forêt, pêche).

## Il existe plusieurs spécificités de garde particulier :

Il faut avoir le casier judiciaire Numéro 2 vierge, avoir 18 ans, suivre la formation obligatoire Module 1 : partie juridique, module 2 : chasse, module 3 : pêche, module 4 : forêt, module 5 : voirie afin d'obtenir l'aptitude technique ; notre fédération départementale des gardes particuliers de la Sarthe peu vous apportez les informations nécessaires. Je pense que tous les gardes particuliers devraient adhérer à notre association.

Un propriétaire, ou détenteur du droit de chasse peut également nous contacter pour savoir comment procéder pour avoir un garde.

Pour tous renseignements : 06 72 94 84 67

**Gérard FLEURY**  
Ancien Président

Le 24 Juin dernier nous avons fait notre Assemblée Générale où nous avons voté un nouveau bureau. Après vingt années de présidence à la FDGPS Monsieur Gérard Fleury à désirer se retirer, le nouveau bureau l'a nommé président d'honneur et lui a remis une médaille d'honneur. Après avoir remercié l'ensemble des adhérents et le bureau, Gérard Fleury aidera au mieux le nouveau bureau et souhaite bonne réussite pour l'avenir de notre association et bonne chance au nouveau bureau.

**BROSSARD PHILIPPE**  
Le Président

[ASSOCIATION]

# ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU

**Le samedi 4 Mars sur la rivière Sarthe  
et le mercredi 8 mars sur la rivière Loir.**

**A**vec l'appui de la Fédération Nationale des Chasseurs, de la Fédération de la Sarthe de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau de la Sarthe et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe ont organisé 2 matinées de collecte de déchets sur les rivières Sarthe et Loir du Domaine Public Fluvial.

## **Le samedi 4 mars 2023, il avait été fixé deux points de rendez-vous :**

- Un à Fillé sur Sarthe qui a regroupé 25 participants
- L'autre à Noyen sur Sarthe avec 20 participants

Sur ces 2 points de collecte, les équipes ont été réparties le long des bords de la rivière et des canaux adjacents ainsi que sur la rivière avec des barques.

Il a été récolté environ 4 m<sup>3</sup> de déchets divers (plastiques, bouteilles, ferrailles...) par site. Un tri sélectif a été effectué pour le verre et les plastiques car sur les lieux de rassemblement il y avait des conteneurs de tri.

Le midi, nous nous sommes retrouvés pour un pot de l'amitié et un repas dans la salle du boulodrome de Noyen sur Sarthe mise à disposition pour l'occasion par la Mairie.



salle des fêtes de la Bruère mise gracieusement à notre disposition. Le repas et le pot de l'amitié ont été pris en charge par la fédération départementale des chasseurs.

## **BILAN DES 3 COLLECTES : 90 participants – 13 m<sup>3</sup> de déchets**

L'après-midi fut consacré à la visite du site de l'abbaye, réserve fédérale labellisée « Territoire de Faune Sauvage », située sur la commune de la Bruère sur Loir. Les élèves de la MFR de la Ferté Bernard ont pu notamment profiter du sentier pédagogique aménagé par la Fédération des Chasseurs et découvrir la faune et la flore de cette zone humide et bocagère de la vallée du Loir. Pierre-Louis CHEVREAU, Président de l'ADCGE72, Mickaël GUENOT et Michel VALLA, techniciens de la FDC72, ont présenté les actions et pratiques de gestion favorables à la biodiversité mises en place sur le site ainsi que sa vocation pédagogique pour la sensibilisation à la préservation de la nature et du bocage.



## **Le mercredi 8 mars 2023, rendez-vous était donné sur la commune de la Bruère S/Loir**

23 élèves et 3 accompagnateurs de la Maison Familiale Rurale de la Ferté Bernard, classes de premières G.M.N.F.(Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) et Forêt, ainsi que 22 personnes (chasseurs, pêcheurs, et personnes sensibles à la préservation de nos milieux naturels) ont participé à cette collecte sur la rivière le Loir.

Bilan : de nombreux déchets plastiques, verres, ferrailles dont un extincteur, un vélo, des plaques arrière de voiture, etc... Et un volume de 5 m<sup>3</sup>. Un tri sélectif a également été effectué en utilisant les conteneurs de la commune

Nous nous sommes tous retrouvés le midi pour le pot de l'amitié avec les représentants des fédérations et associations concernées et les élus locaux. Un repas proposé à tous les bénévoles a été partagé à la

Nous remercions toutes les personnes bénévoles qui ont participé activement à ces opérations de collecte de déchets. Nous remercions les trois mairies de Noyen sur Sarthe, Fillé sur Sarthe et la Bruère sur Loir de nous avoir mis à disposition une benne ainsi qu'une salle ce qui nous a permis de faire notre collation (et/ou repas) à l'abri.

Pour la prochaine édition de 2024, la Fédération Nationale des Chasseurs souhaite organiser une grande mobilisation où toutes les Fédérations départementales seraient sollicitées.

Vous trouverez un article dans ce numéro du chasseur sarthois qui va vous expliquer les grandes lignes de cette mobilisation nationale, et où tous les Présidents de chasse ou responsables de territoire pourront se joindre à nous pour que notre Fédération Sarthoise puissent largement s'investir et prouver son engagement vis-à-vis de la nature propre !!

**Je compte sur vous pour que l'édition 2024 de « J'aime la nature propre » soit une réussite !**

**Pierre-Louis CHEVREAU**  
Le Président

**BOBET** matériel

Nous équipons les industriels depuis 1978

**BOBET matériel** vous propose une vaste gamme de produits et outils pour la préparation de la viande.



**10%**

de remise immédiate sur présentation de ce coupon

Magasin Bobet Matériel  
ZA la Forêt impasse  
Ladeveze  
72470 Champagné  
Ouvert du lundi au vendredi  
8h00-12h00 14h00-16h45

Flashez pour découvrir notre catalogue général



Protection individuelle



Mobilier & matériel inox



Mobilier de bouche & préparation



Entretien & hygiène



Entretien & maintenance



Coutellerie

[www.bobet-materiel.com](http://www.bobet-materiel.com)



**CHASSEZ  
BIEN ASSURÉ**



La Fédération des Chasseurs de la Sarthe recommande l'agence MMA de Conlie comme partenaire pour ses contrats de responsabilité civile chasse

Elle vous conseillera toutes les solutions en vous proposant une large gamme de garanties pour exercer votre passion l'esprit libre.

Nous avons pensé à préserver votre tranquillité par une couverture responsabilité complète.

Notre offre vous permet d'assurer également vos chiens et vos armes.

Agences MMA de Conlie, Beaumont sur Sarthe, Sillé-le-Guillaume et Fresnay sur Sarthe  
Agents généraux exclusifs MMA Arthur VARENNE & Foulques RIBAUT-MENETIERE

31 place des Halles - 72240 Conlie - 02.43.20.50.11

N°Orias : 16005852 & 17005851



ENTREPRISE



Parce qu'un bon accompagnement se fait aussi sur le terrain, votre conseiller se déplace chez vous.

**Crédit Mutuel**  
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : PRISMA LAVAL.

**Pour une nouvelle année votre Fédération des Chasseurs de la Sarthe participe au programme « Pays de la Loire Grandeur Nature » impulsé par le Conseil Régional Pays de la Loire.**

**C**ette année nous coorganisons cette manifestation avec la Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, sur le site Des Rouannaies à Fillé.

Différents partenaires (OFB, CD72, MFR des Forges, ADCGE 72) vont tenir des stands pour faire connaître les milieux humides et bocagers ainsi que les espèces piscicoles et les espèces protégées qui vivent dans ces milieux, à sept classes de CP au CM2 comptant 140 élèves.

Dans le cadre des Randonnées des écoles organisées par la Ville de Mayet, deux techniciens de la FDC 72 ont pu présenter aux 314 élèves des écoles : Saint Exupéry, Jules Ferry et Notre Dame de Bonneval deux animations l'une sur la présentation des oiseaux d'eau présents sur l'étang communal et l'autre sur la connaissance de la loutre et du castor d'Europe. Lors de cette journée, les enfants ont pu découvrir les techniques de pêche grâce à l'amicale des pêcheurs et ils ont participé aux ateliers « Les petites pointures » animés par Rand'aunetLoir et la Fédération Française de Randonnée pédestre en Sarthe.



Nouvelle dotation de matériel pédagogique pour la FDC 72 fournie par la Fédération Nationale des Chasseurs dans la trame Ekolien. Avec un jeu de dominos avec différentes espèces et la reconnaissance des mâles et femelles et un jeu avec un tapis milieux / espèces et un jeu de cartes qui est-ce ?



## Des animaux en classe...

**N**ous sommes les élèves de la classe de CE2 CM1 de l'école de Saint Jean d'Assé.

Le mardi 4 octobre, nous avons reçu la visite de Michel Valla, animateur nature de la fédération de la chasse. Il nous a appris plein de choses sur les animaux et leur milieu (forestier, humide, campagnard, montagnard et urbain).

Nous savons maintenant différencier une cane d'un canard (le mâle a des couleurs plus vives), un loup d'un chien qui y ressemble (le loup a une ligne noire sur la patte). Nous avons appris beaucoup de vocabulaire. Avant l'animation, nous ne savions pas que le sanglier mâle entre 2 et 3 ans s'appelle le ragot.



Nous avons pu toucher des animaux naturalisés, des bois de cerf, le dessous du bec du canard souchet. Nous avons également observé des empreintes et écouté les cris et chants de différents animaux. Nous avons parlé de la migration des oiseaux et découvert comment il est possible de savoir d'où ils viennent.

Nous avons fait cette animation car cette année, nous travaillons sur les animaux : ceux de la forêt, les animaux sauvages, les animaux de la ferme, les petites bêtes (insectes, escargots) et les oiseaux. C'était une surprise de la part de la maîtresse et nous étions ravis !



« J'ai adoré tenir le renard naturalisé. Il était assez impressionnant. » Simon  
« C'était bien car on pouvait caresser les animaux. » Méwen  
« C'était très enrichissant. Et en plus, on a eu des cadeaux. » Tess  
« C'était trop bien de toucher les empreintes. » Ambre  
« J'ai adoré découvrir plein de choses sur les oiseaux. » Célie  
« J'ai adoré car on a découvert plein de noms d'animaux. » Lény  
« J'ai aimé car je n'avais jamais vu des animaux naturalisés. » Cassie  
« J'ai adoré ! On peut remercier ce monsieur ! » Rafael  
« J'ai adoré cette animation. » Manon



## Le jeu « La migration des oiseaux »

**A**près avoir travaillé sur les animaux de la forêt jusqu'aux vacances d'octobre, nous avons étudié les oiseaux. La fédération de la chasse a mis à notre disposition le jeu de « La migration des oiseaux » accompagné de fiches d'identité de plusieurs espèces d'oiseaux.

Nous avons découvert deux fiches par semaine. Celles-ci nous donnaient des informations sur le milieu, la reproduction, l'alimentation de l'espèce en question. Le jeu a été ajouté à nos rituels du matin. Les élèves par groupe de 4 ou 5 allaient y jouer pendant

20 minutes chaque matin d'une semaine de manière autonome. Ils ont été emballés par ce jeu. Il leur a permis de réinvestir ce qui a été vu en classe grâce notamment aux fiches d'identité.

Nous tenons à remercier la fédération de la chasse et Michel Valla de nous avoir prêté tout ce matériel de qualité et d'être intervenu dans la classe gracieusement.

**Charlène DAY et les élèves de CE2-CM1 de Saint-Jean-d'Assé**



## Partenariat dans le cadre de Bachelor Biodiversité sur l'ENS des Ajeux de la Ferté-Bernard.

**D**ans le cadre d'une convention signée entre la Fédération Départementale des chasseurs de la Sarthe, de la MFR/CFA les forges ainsi que de la ville de la Ferté-Bernard, un comptage IPA (Indice Ponctuels d'Abondance) a été mis en place.

Un IPA, est un protocole qui consiste à l'aide d'un phare à venir éclairer un espace tout en marchant, permettant de venir et identifier la faune présente. L'espace en question est un ENS (Espace Naturel Sensible) géré par la commune de la Ferté-Bernard. Les ENS sont des sites à fort intérêts environnementaux, souvent grâce à la présence d'une grande biodiversité. Cette IPA a pour

objectif de faire un inventaire des autres espèces potentiellement présentes. Cette convention a été mise en place par un étudiant (VERLEY Jaouen) en Bachelor Biodiversité de la MFR / CFA les Forges, pour lui permettre à lui et à sa collègue (GOUJIL Chloé) de répondre tous deux à une problématique posée dans le cadre de leur mémoire de soutenance. Cette IPA a permis d'identifier plusieurs espèces telles que la martre des pins (Martes martes), le renard roux (Vulpes vulpes) ainsi que d'autres mammifères et oiseaux présents sur le site.

De plus pour mettre en valeur la biodiversité de ce site ces Bachelors ont prévu plusieurs animations pour le grand public, une soirée « nuit des rapaces » au mois de mars, une matinée présentation de la loutre et le castor d'Europe, une matinée sortie ornithologique au mois de mai. La FDC 72 avait à disposition des supports pédagogiques pour mener à bien ces sorties.

**Jaouen VERLEY**  
Bachelor Biodiversité  
de la MFR / CFA  
les Forges de  
la Ferté Bernard



objectif de déterminer la présence de mustélidés sur le site



## Club nature et chasse de l'agro campus de la Germinière à Rouillon

Il regroupe cette année 40 élèves de seconde, première et terminale, issus ou non du milieu de la chasse, grâce à un partenariat avec la Fédération des Chasseurs de la Sarthe, représentée par Michel Valla (technicien cynégétique et animateur). Le club reste dans un rayon bien précis, celui de la Sarthe. Ce sont donc des sorties locales très accessibles, axées sur l'étude de la faune et sur la compréhension de certaines pratiques de chasse.

Contrairement aux idées reçues, le club chasse fait preuve d'ouverture d'esprit. Il s'agit surtout de développer les connaissances des élèves sur le monde de la chasse, de la nature et tout ce qui l'entoure. Le but principal du club est de dissoudre tout préjugé.

A ce jour, six interventions ont pu avoir lieu. La moitié se sont faites sur des sites à l'extérieur du lycée, les autres au sein de la Germinière. Les sorties sont variées et permettent de comprendre la chasse et la nature sous tous leurs aspects. Au mois de septembre, nous avons eu une présentation faite par Yvon Mercier de la FDC 72 sur le suivi Sylvafaune de Bercé et à la suite nous avons fait une soirée « Brame du cerf » sur le massif forestier de Vibraye.

Les mois suivants, nous avons pu découvrir la réglementation sur le piégeage, reconnaître les espèces protégées, les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ainsi que leurs empreintes grâce à Olivier Caillibot de la FDC 72.

Lors d'une autre sortie, Romain Ligot, maître d'équipage du Grain de la Forêt, nous a expliqué la réglementation sur la vénerie en France, les différentes races de chiens utilisés, s'en est suivi un laisser courre du lapin sur un territoire de Changé mis à disposition d'un adhérent de la FDC 72.

Une présentation sur le suivi de l'avifaune migratrice nous a été faite par Mickael Guénot de la FDC 72 sur le site de la Fédération de pêche à Fillé sur Sarthe, cela nous a permis de mettre en application les comptages d'oiseaux d'eau migrateurs.

Monsieur Renoult du GIC de Conlie nous a accueilli sur la commune de Tennie pour que nous puissions faire un comptage perdrix, des élèves de la Maison Familiale et Rurale de la Ferté Bernard ont pu aussi y participer.



C'est grâce aux nombreux intervenants que les élèves peuvent dialoguer et débattre sur ces thématiques trop souvent taboues dans la société. C'est le cas de M. Ahier Richard de l'UNUCR intervenant lors de la sortie « chien de sang » au sein de la Germinière qui a su éclairer les élèves et les initier au dressage d'un chien de manière simple. Chacun des intervenants que nous avons pu rencontrer nous a expliqué avec minutie leurs pratiques de chasse avec passion et envie en éliminant un à un les différents sujets tabous.

Dans l'avenir, notamment pour l'année prochaine, la sortie « brame du cerf » sera de retour. D'autres activités seront au rendez-vous sur des thématiques que nous n'avons pas abordées cette année. Nous aspirons aussi à être reconnus au niveau national pour notre dynamisme et notre implication dans le club. Je tiens donc au nom du club et au nom de la Germinière, à remercier le personnel de la Fédération des Chasseurs, ainsi que tous les chasseurs que nous avons pu rencontrer, pour leur engagement et pour leur temps qu'ils nous ont consacré.

**Tom CHENEVIÈRE**  
Référent du club chasse



# DU CÔTÉ DU PLAN DE CHASSE DES CERVIDÉS

**Le plan de chasse appliqué aux espèces « chevreuil », « daim » et « cerf élaphe » depuis 1972 dans le département de la Sarthe a provoqué une forte augmentation des effectifs de ces populations.**



**L**a gestion administrative a très rapidement nécessité la création d'unités de gestion qui correspondaient à l'époque aux principaux noyaux de populations de grands cervidés puis à ceux de chevreuils. Au cours du temps ces découpages ont évolué notamment avec le cloisonnement des espaces naturel provoqué par la création des infrastructures longues telles que les autoroutes ou lignes ferroviaires à grande vitesse systématiquement clôturées.

Lors de la rédaction du dernier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en 2021, il a été décidé de remodeler 75 Unités

de Gestion regroupées en 28 secteurs. L'idée de cette nouvelle organisation étant d'obtenir un compromis entre simplification administrative avec la notion de demande unique tout en conservant une logique des espèces à l'échelle des noyaux de population. Les domaines vitaux des deux espèces de cervidés évoluant dans notre département sont très différents et nous pouvons globalement admettre que les 75 Unités de Gestion sont adaptées à la gestion de l'espèce chevreuil alors que les secteurs sont plus adaptés à la gestion de l'espèce cerf élaphe lorsque ces secteurs accueillent des populations viables.

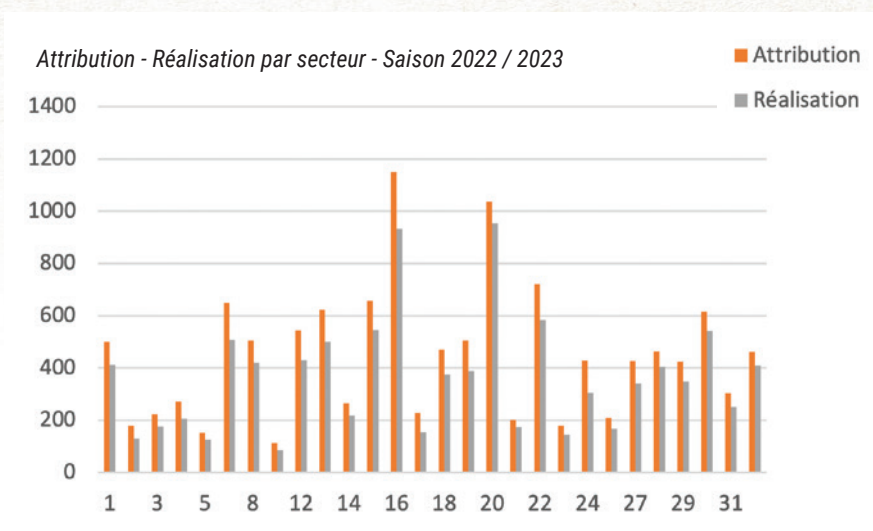
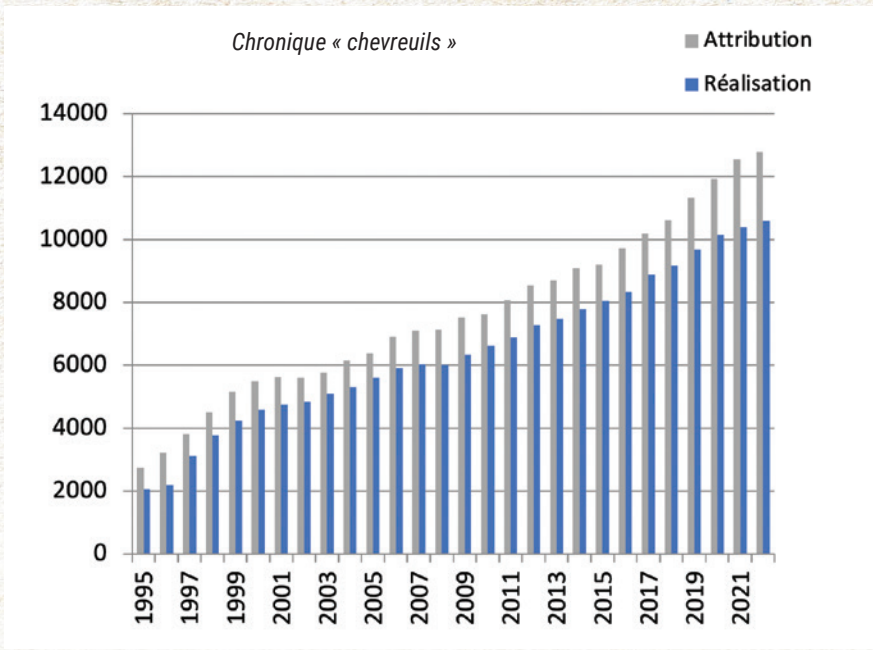
## En ce qui concerne l'espèce chevreuil

Nous pouvons constater une augmentation jusqu'à cette saison des attributions et réalisations de plan de chasse à l'échelle du département de la Sarthe ; en 1972 l'attribution départementale était de moins de 800 chevreuils pour atteindre plus de 12000 lors de la saison écoulée.

Bien entendu, les secteurs ne sont pas uniformes que ce soit au niveau de la superficie ou des densités de population ; de ce fait nous constatons une grande diversité du nombre de chevreuils attribués au plan de chasse par secteur.

En ce qui concerne le taux de réalisation, celui-ci varie de 68 % pour le secteur 17 à 92 % pour le secteur 20 ; même si le taux de réalisation doit être pris avec beaucoup de précaution avant de pouvoir l'interpréter nous pouvons nous interroger sur la tendance à toujours vouloir augmenter les attributions de plan de chasse.

Pour la première fois, la proposition de plan de chasse pour l'espèce chevreuil est inférieure à celle de la saison précédente. Ceci est dû au ressenti des gestionnaires de territoires étayé par les suivis de populations réalisés dans le cadre du protocole des Indices Kilométriques d'Abondance qui laisse à penser à une baisse localement des effectifs. Cette situation ne constitue pas nécessairement un échec de gestion dans la mesure où l'objectif du plan de chasse est d'atteindre un équilibre entre les intérêts des différents acteurs du territoire ; néanmoins nous savons que les étés caniculaires ont pour effet d'une part de réduire fortement le taux de fécondité des chevrettes et d'autre part de provoquer une mortalité ou un affaiblissement des chevillards nés au printemps.





### En ce qui concerne l'espèce « cerf élaphe »

Nous constatons globalement également une forte augmentation des attributions de plan de chasse mais de façon beaucoup moins linéaire que celle concernant l'espèce chevreuil ; ceci est dû à une plus grande réactivité des gestionnaires à l'échelle des populations.

Traditionnellement l'espèce était présente dans les grands massifs forestiers du département, l'augmentation des effectifs s'est traduite par une colonisation des continuum forestiers aboutissant à la présence actuellement d'animaux plus ou moins sédentarisés sur une grande partie du département.

La gestion des grands cervidés fait l'objet des plus grandes attentions de la part de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe. En effet, le cerf est l'hôte emblématique des différents massifs forestiers du département ; à ce titre la volonté est de maintenir des populations viables dans ces unités. Pour ce faire, un certain nombre d'outils d'aide à la décision pour la mise en œuvre des plans de chasse ont été mis en place dans le département avec un optimum atteint avec la mise en place de Sylva-faune dans le secteur de Bercé. L'interprétation de ces données a pu ainsi provoquer de fortes variations inter-annuelles des plans de chasse (la population évoluant dans le secteur de Sillé le Guillaume étant l'exemple le plus probant).

80% des attributions de plan de chasse des grands animaux sont concentrées sur 5 secteurs du département (les secteurs communément appelés Perseigne, Vibraye, Loudon, Bercé et Pontvallain) avec un taux de réalisation compris entre 70% et 80%.

Les 20% restants sont répartis sur pratiquement le reste du département, ceci signifie donc qu'il est possible de rencontrer des grands animaux et essentiellement des mâles subadultes à peu près n'importe où dans les territoires ouverts.

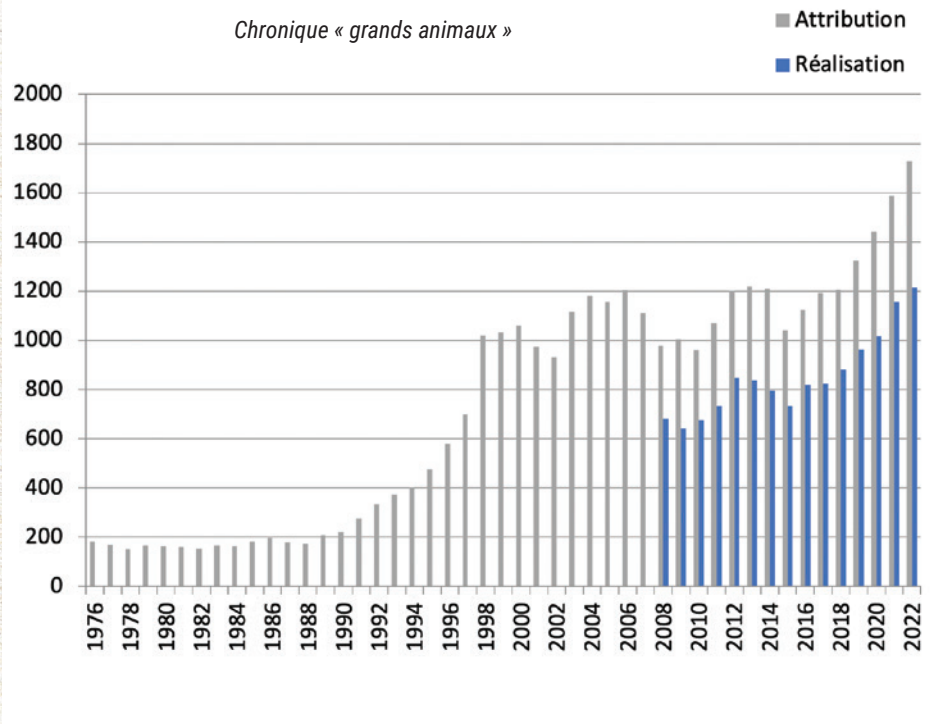
Les contraintes d'origine anthropiques provoquant notamment un fort cloisonnement des espaces qui réduisent la libre circulation de la grande faune sauvage ainsi que les pratiques de chasse ayant pour objet de limiter le dérangement des animaux conjugués aux spécificités spatio-temporelles de l'espèce provoquent des regroupements d'animaux.

La gestion du cerf élaphe nécessite donc d'avoir non seulement une approche au niveau des différentes populations identifiées mais également au niveau départemental en intégrant les nécessaires échanges naturels d'individus entre noyaux.

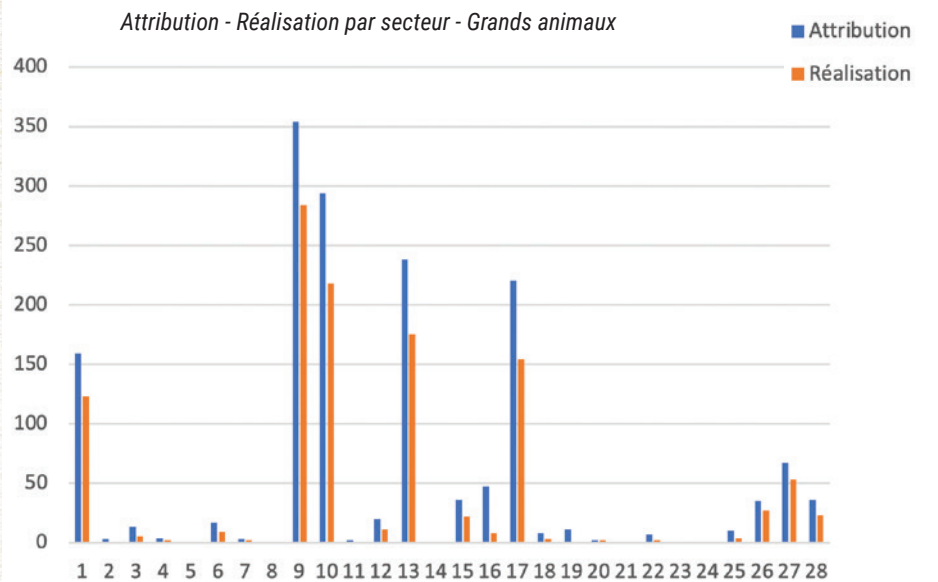
À ce titre, si nous souhaitons collectivement conserver une population viable de cerfs élaphe, nous devons être particulièrement vigilants au respect de la trame verte qui permet une relative liberté de circulation de la faune sauvage. Cette survie de l'espèce nécessite également de conserver des effectifs suffisants à l'intérieur des principaux noyaux de population.

**Yvon MERCIER**  
Responsable du Service Technique

Chronique « grands animaux »



Attribution - Réalisation par secteur - Grands animaux



# VEILLE SANITAIRE

## L'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP)

Elle a largement influé les pratiques cynégétiques dans le département de la Sarthe lors de la dernière saison et le monde de la chasse a connu de grandes difficultés pour se tenir informé en temps réel des restrictions à nos pratiques.

Il faut savoir que la réglementation s'adapte aux événements sanitaires constatés sur le terrain. Ainsi les mesures prises par Arrêté Préfectoral sont différentes selon l'origine des cas : Une Zone de Protection (ZP) avec un périmètre élargi à une Zone de Surveillance (ZS) pour les cas détectés en élevage ou une Zone de Contrôle Temporaire (ZCT) lorsque la faune sauvage est atteinte. L'Arrêté Ministériel du 26 avril 2023 a abaissé le niveau de risque de « élevé » (depuis le 08 novembre 2022) à « modéré » sur tout le territoire métropolitain. De ce fait les ZCT autour des cas de faune sauvage sont réduits à 5 km au lieu de 20 km.

Les principales restrictions pour les chasseurs sont définies par Instruction Technique du Ministère de l'Agriculture :

En ZCT les restrictions concernent essentiellement l'usage des appelants pour la chasse du gibier d'eau limité à 30 oiseaux pour les détenteurs de catégorie 1 et un contrôle sanitaire renforcé pour les lâchers de phasianidés avec interdiction de cession du gibier mort. En ZS toute activité cynégétique est prohibée et tout lâcher interdit. Les Arrêtés Préfectoraux sont pris pour des périodes reconductibles de 21 jours.

Ainsi lors de la saison écoulée, la Sarthe a connu des cas en élevage et en faune sauvage générant des zonages qui ont pu se superposer...

Il semble donc que nous allons devoir nous adapter à cette pathologie saisonnière jusqu'à peu qui semble désormais présente toute l'année avec des cas avérés au mois d'avril dans l'avifaune sauvage pour notre département.



En espérant qu'un vaccin permette dans les délais les plus courts possibles de réduire la diffusion de ce virus dans les élevages avicoles et nous évite dans l'avenir toute cette complexité administrative.

## La tuberculose bovine

Le statut du département de la Sarthe n'a pas été modifié dans le cadre du protocole sylvatub lors de la réactualisation des niveaux de surveillance le 02 février 2023.

La Sarthe est classée en niveau 1 qui prévoit l'examen initial de la venaison des cervidés et sangliers ainsi que l'utilisation du réseau SAGIR en routine.

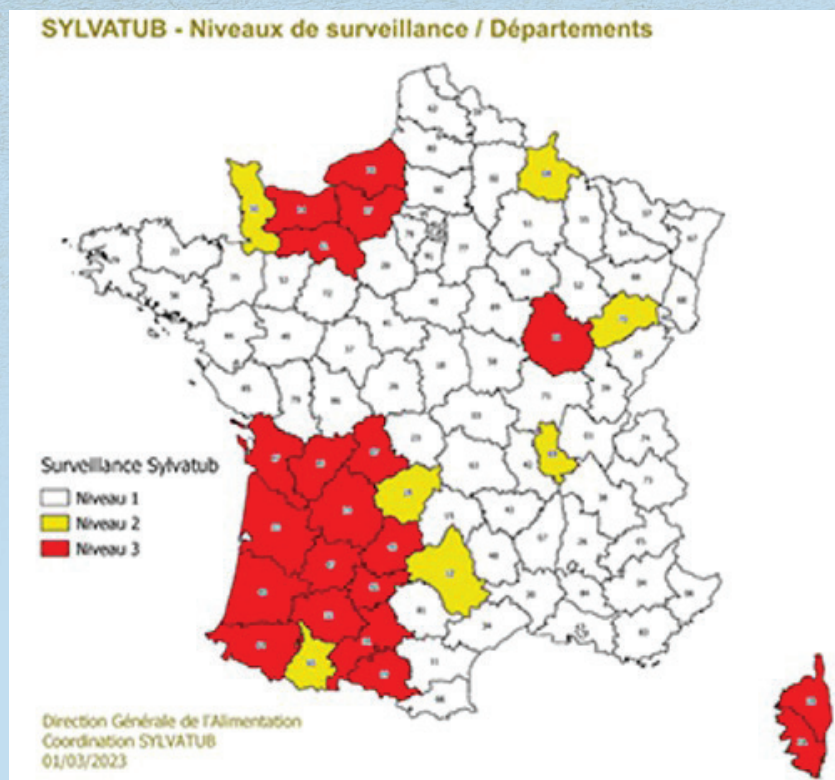
Néanmoins, le département voisin de l'Orne reste en niveau 3 qui implique notamment la surveillance des blaireaux trouvés morts en bordure des routes ou autour des foyers d'élevage.

Le blaireau fait partie des espèces sauvages sensibles à la tuberculose bovine. C'est une espèce difficile à étudier du fait de son mode de vie en terriers et de son comportement nocturne. La transmission de la bactérie entre blaireaux, et entre les blaireaux et d'autres espèces animales, dépend notamment du nombre de contacts directs ou indirects entre animaux et des densités de leurs populations. En raison des comportements très variables des populations de blaireaux, les comparaisons entre régions et pays sont à analyser avec précaution. Il est à chaque fois nécessaire de mener des enquêtes localement, au cas

par cas. Les études menées en France permettent d'affirmer que le blaireau joue un rôle dans le cycle épidémiologique de la tuberculose en Côte d'Or. Ailleurs sur notre territoire, ce rôle reste à préciser, même si les données historiques tendent à conforter cette même hypothèse. (site internet ANSES).

## Aujesky, SDRP, BVD et paratuberculose

L'opération initiée en 2016 a été renouvelée au cours de la saison 2022-2023 ; elle est le fruit d'un partenariat entre la Fédération des Chasseurs de la Sarthe, la Direction Départementale de la Protection des Populations, le Groupement de Défense Sanitaire et le laboratoire Inovalys. L'objectif était de collecter environ 75 prélèvements de sang de chacun des trois ongulés (sangliers, chevreuils et grands cervidés) lors de l'éviscération des animaux prélevés à la chasse. Tous les résultats se sont révélés négatifs. Bien entendu l'échantillon analysé demeure modeste par rapport aux populations évoluant à l'état de liberté dans le département, néanmoins il est toujours rassurant de constater qu'à ce jour nous n'avons jamais eu de résultat positif. Que tous les territoires ayant accepté les territoires qui ont fourni le sang nécessaire à ces analyses soient remerciés de leur participation à ce suivi exclusivement sanitaire.



**Yvon MERCIER**

Responsable du Service Technique

# CHASSE À LA « RATTENTE »

## UNE PRATIQUE IRRESPONSABLE, DANGEREUSE ET IMMORALE

L'acte de chasse est un acte volontaire qui consiste à attendre, à poursuivre ou à rechercher un gibier dans le but de le capturer mort ou vif.

En droit français l'animal sauvage est dit « res nullus » c'est-à-dire n'appartenant à personne.

Tous les textes de loi traitant de la propriété privée ont reconnu le droit de chasse comme étant un droit d'usage lié au droit de propriété mais qui peut être réglementé par la loi dans l'intérêt général.

La chasse dite à la rattente consiste à se placer à des points stratégiques et à attendre avec une arme chargée un gibier poussé par un territoire voisin sans concertation ni accord préalable entre les deux parties au mépris de toute sécurité.

## INADMISSIBLE ET INTOLÉRABLE

La sécurité et l'éthique à la chasse devraient être la préoccupation et l'exigence de tout chasseur mais malheureusement, comme c'est souvent la règle, certains se croient autorisés à bafouer ces principes fondamentaux obligeant à encore plus de réglementation malheureusement déjà assez pléthorique et pénalisant la grande majorité des chasseurs respectueux de bonnes pratiques.

La chasse à la rattente ne peut pas être interdite mais peut faire l'objet de limitation dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique dans le cadre des problèmes de sécurité à la chasse. D'ailleurs, l'article L.452-2 du code de l'environnement prévoit que des dispositions concernant la sécurité peuvent et même doivent être insérées dans le SDGC.

Il paraît donc absolument nécessaire que la FDC, en accord avec l'autorité administrative et l'OFB, se saisisse de ce sujet crucial et fasse des propositions comme d'autres l'ont déjà fait. En instituant par exemple, des zones de sécurité interdites de tir avec des distances variables entre deux territoires en fonction ou non de la présence de miradors sur les territoires, ce qui serait une incitation supplémentaire à s'équiper de rehausseurs garant d'une sécurité renforcée, mais d'autres pistes méritent aussi d'être explorées.

La FDC 72 ne fera pas l'économie d'une telle réflexion et saura prendre ses responsabilités.  
Bonne et belle saison à toutes et tous.

**Denys PALAYRET**  
2<sup>e</sup> Vice – Président FDC 72





# Lerouge

traiteur

Evènements professionnels • Particuliers • Mariages



- Traiteur
- Plateaux-repas
- Buffets
- Cocktails
- Vente à emporter



Horaires boutique :  
de 10h00 à 19h00  
du lundi au samedi

Horaires bureaux :  
de 09h00 à 17h00  
du lundi au samedi

16 Bd Louis le Prince Ringuet, 72000 Le Mans  
Contactez-nous au : 02 43 42 39 01  
Ou sur notre site internet :  
[www.lerouge-traiteur-le-mans.fr](http://www.lerouge-traiteur-le-mans.fr)



# J'❤️ LANATURE PROPRE

Édition 2024

**A**près un bilan très positif de l'édition 2023, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) souhaite décupler cette opération pour la future édition 2024.

Le bilan 2023 était de :

- 40 départements participants (par le biais des associations spécialisées et/ou des FDC concernées)
- Plus de 87 000 participants
- Près de 2000 points de collecte pour environ 10 000 m<sup>3</sup> de déchets collectés !!
- L'objectif 2024 fixé par la FNC est le suivant :
- La totalité des FDC doivent participer à cette opération
- 150 000 participants seront à mobiliser
- L'objectif de « récolte » est de 15 000 m<sup>3</sup> de déchets collectés sur plus de 3 000 points de collecte.

Une grande campagne de mobilisation va être mise en place par la FNC avec des spots télévisés et sur toutes les autres formes de média.

Toutes les FDC et les Fédérations Régionales doivent participer. Il y aura un soutien financier pour les FDC qui le souhaitent par les FRC via l'éco contribution.

Afin d'obtenir un impact aux yeux du grand public et des médias, la FNC a choisi une date unique pour ce nettoyage de printemps. Il s'agit du 15 - 16 et 17 mars 2024.

Le vendredi 15 mars sera plutôt ciblé pour des opérations de nettoyage avec les écoles.

Le samedi 16 et le dimanche 17 mars seront dédiés aux actions menées avec des bénévoles chasseurs, pêcheurs, randonneurs et tous sympathisants en faveur de la « Nature propre ».

Tout président de chasse privée ou communale, tout responsable d'un territoire qui souhaite se mobiliser en faveur de cette action doit se faire connaître auprès de la Fédération départementale des Chasseurs de la Sarthe avant le 30 novembre 2023. Une feuille d'inscription vous sera envoyée et vous aurez à compléter l'ensemble des renseignements demandés.

Chaque responsable d'une opération de nettoyage pourra :

- Soit mener cette opération sur son territoire
- Soit élargir son champ d'action à l'ensemble de sa (ses) commune(s) en sollicitant la mairie concernée, et ainsi réaliser le nettoyage sur l'ensemble des chemins communaux (ruraux) et/ou sur d'autres sites (sécurisés) proposés par les communes.

Tout le nécessaire vous sera fourni (gilets fluos, gants, sacs poubelles...). Il faudra définir un ou des lieux de collecte pour rassembler tous les déchets ramassés. Un partenariat avec les communes permettrait notamment de les solliciter pour qu'elles se chargent de la gestion de l'évacuation des déchets.

Plus vous serez nombreux à vous mobiliser, plus nous serons en mesure de répondre positivement à l'objectif fixé par la FNC pour chaque FDC, soit :

- 1000 participants minimum par Département
  - 20 opérations de nettoyage distinctes minimum.
- Je compte sur vous pour que les Chasseurs Sarthois accompagnés de nombreux autres bénévoles se mobilisent et fassent que cette opération soit une belle réussite médiatique mais surtout qu'elle aboutisse à « une belle récolte » !

**Contacts pour s'inscrire :**

**FDC 72 : [contact@fdc-sarthe.fr](mailto:contact@fdc-sarthe.fr)**

Personnes-ressources :

- **Mickaël GUENOT :**  
Mail : [m.guenot@fdc-sarthe.fr](mailto:m.guenot@fdc-sarthe.fr)  
Tél : 06.82.00.08.57
- **Angélique CAMEMBERT :**  
Mail : [a.camembert@fdc-sarthe.fr](mailto:a.camembert@fdc-sarthe.fr)  
Tél : 02.43.82.98.58
- **Pierre-Louis CHEVREAU :**  
Mail : [chevreau.plf@wanadoo.fr](mailto:chevreau.plf@wanadoo.fr)





# JACHÈRE - ENVIRONNEMENT FAUNE SAUVAGE

**En Sarthe, une convention jachère faune sauvage est proposée aux agriculteurs du département désireux de valoriser leurs parcelles jachères dites « classique », à savoir enherber.**

Elle est en place depuis la fin des années 90. En 2005, au plus fort des demandes 615 hectares étaient subventionnés dans le département. Avec la suppression en 2008 des 15% de gel obligatoire dans l'assolement elles ont progressivement été délaissées. La nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) lancée en 2023 et son volet « Eco-régime » la remet en lumière.

Notre convention jachère environnement faune sauvage propose deux types de couverts :

## 1 - Cultures en mélange.

Mélange composé d'au moins deux variétés parmi les suivantes : **Sorgho, millet, sarrasin, choux fourrager, maïs et tournesol.**

Les parcelles jusqu'à 2 ha peuvent être implantées en totalité. Une compensation financière de **100€/ha** est accordée.



Mélange sarrasin-tournesol

Pour les parcelles de 2 ha à 5 ha, l'implantation devra se faire en bande avec un couvert herbacé entre elles. La compensation financière sera de **70€/ha**.

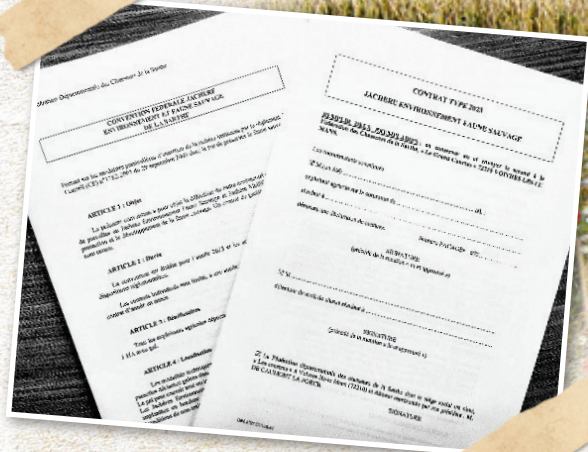
## 2 - Jachère mellifère.

La parcelle dédiée en jachère doit être ensemencée d'un mélange d'au moins 5 espèces appartenant à la liste nationale des espèces mellifères (ex : trèfles, luzerne, sainfoin, phacélie, vesce, sarrasin, mélilot, marguerite, lotier...)

Les parcelles jusqu'à 2ha semées en totalité sont subventionnées à hauteur de **230€ /ha**.



Bande de Jachère mellifère en région Centre val de Loir



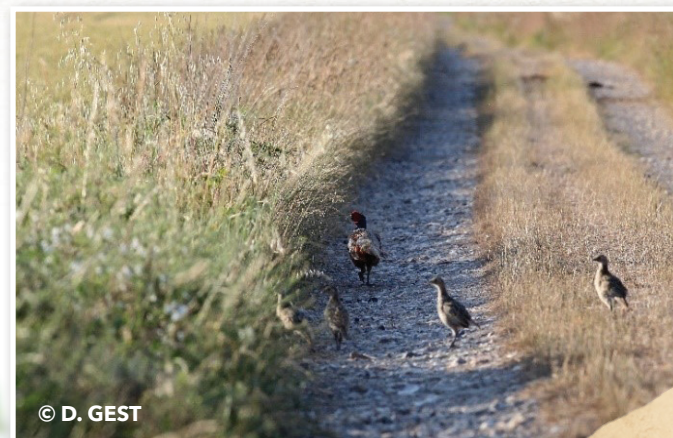
Semis d'une jachère mellifère sur la commune de Saint-Cosme-en-Vairais - avril 2023

Celles de 2 à 5ha doivent être implantées en bandes avec un couvert herbacé entre elles. La subvention sera de **115€/ha**.

Pour ces deux types de couverts, des modalités pratiques de mise en place et d'entretien bien spécifiques figurent sur la convention et le contrat d'engagement signé par l'exploitant, le détenteur du droit de chasse et le Président de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe.

## Intérêt de la Jachère mellifère.

Composé notamment de légumineuses, le couvert est implanté pour trois années. Avec sa diversité d'espèces mellifères, la floraison s'étale de mai à octobre et compense les périodes de fin de floraison des cultures et de la flore sauvage. La fourniture en pollen et nectar pour les insectes pollinisateurs sauvages et les abeilles domestiques est conséquente, il est donc conseillé de proposer aux apiculteurs du secteur d'y installer leurs ruches. Le couvert constitue une zone de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune. La forte présence d'insectes, notamment ceux auxiliaires de cultures permettra l'alimentation des nichées de faisandeaux et perdreaux.



© D. GEST



### **Déclaration PAC.**

La nouvelle PAC 2023 et son volet « éco-régime » (ancien paiement vert) peut inciter certains agriculteurs à se tourner vers la mise en place de jachères mellifères, notamment ceux ne souhaitant pas mettre en place une quatrième culture comme le demande la nouvelle réglementation.

Lors de la déclaration, l'enregistrement de la jachère mellifère se fera avec le code : **JAC - jachère mellifère 002.**

Information non négligeable, elle bénéficie du coefficient **1 ha jachère mellifère = 1,5 ha d'IAE.**

Le pourcentage nécessaire en Infrastructure Agro-Ecologique de l'exploitation sera donc plus rapidement atteint.

Vous êtes agriculteur, détenteur de droit de chasse, n'hésitez pas à demander un exemplaire de la convention auprès de la Fédération afin d'étudier une éventuelle mise en place au printemps 2024.

**Mickaël PATAULT**

Technicien FDC 72 - 06.82.31.05.49

# Traiteur Cosnet D.

Magasin ouvert  
le jeudi, vendredi et samedi  
présent sur vos marchés  
du mardi au samedi

Renseignements par téléphone,  
dès le mercredi matin

**02 43 88 52 03**

ou par mail

[sarlcoston-dominique@orange.fr](mailto:sarlcoston-dominique@orange.fr)

**Conseils pour les Gites  
de 20 à 300 personnes**

Charcuterie fabrication Maison

«Grand Champ» 72700 Allonnes

✉ [sarlcoston-dominique@orange.fr](mailto:sarlcoston-dominique@orange.fr) - **f** [traiteurcosnetdominique](https://www.facebook.com/traiteurcosnetdominique)

# Toutes réceptions pour tous les budgets



✓ **Repas**  
(communions - baptêmes - familles)

✓ **Cocktails dinatoire**

✓ **Buffets froids**

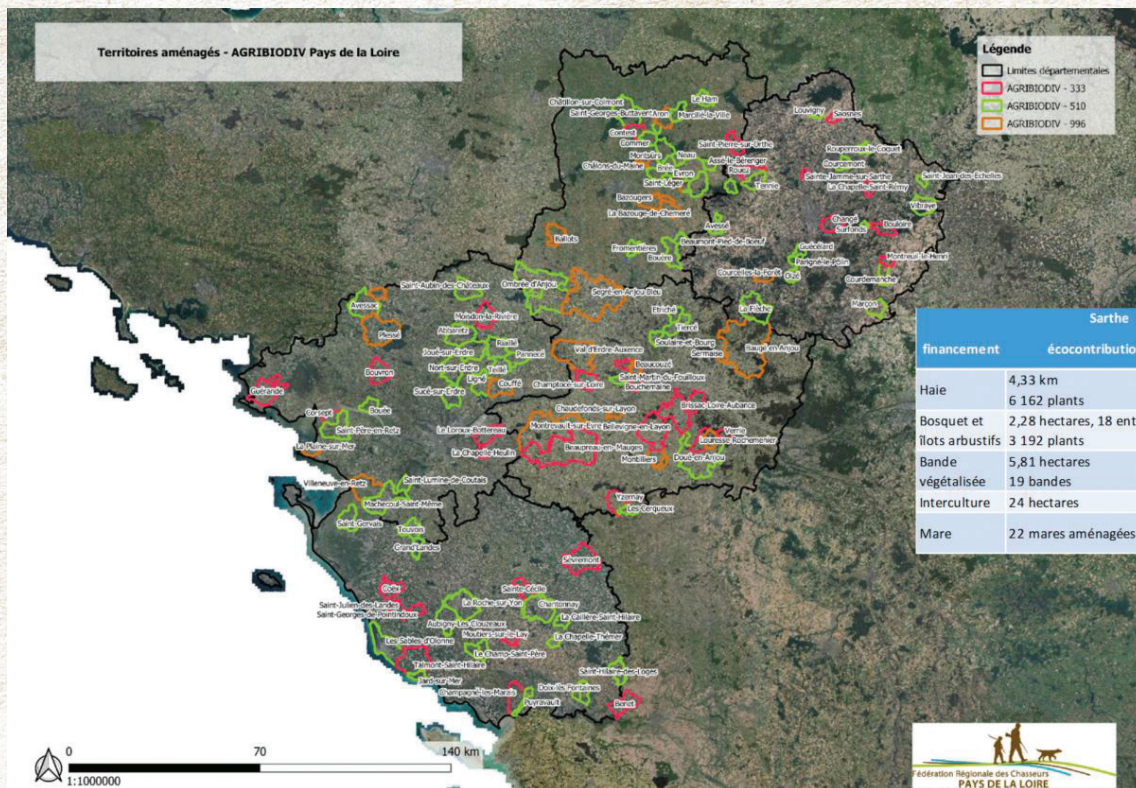
✓ **Plats à emporter**

**02 43 88 52 03**

# BILAN DU PROGRAMME AGRIBIODIV

Initié en 2020 le programme AGRIBIODIV a déjà permis de financer la réalisation de 741 aménagements sur la Région, répartis sur 204 territoires.

- Parmi ces aménagements, on retrouve notamment :
- 74 050 arbres plantés dont 47 Km de haies, 8,4 ha de bosquet, 42,5 hectares d'agroforesterie ;
  - 225 mares créées ou restaurées ;
  - 45 hectares d'intercultures ;
  - 44 hectares de bandes végétalisées (bandes enherbées et mellifères) ;
  - 119 hectares de zones humides.



Éléments structurants du bocage, les mares et les haies font partie des aménagements les plus souvent réalisés sur la Région. Les plantations de haies sont aussi l'occasion de sensibiliser les plus jeunes à la préservation de cet élément incontournable du bocage. Et pour ce faire, quoi de mieux que de mettre les mains dans la terre. Ce fut le cas sur la Société de chasse communale de Tennie où la plantation de 1 900 mètres de haie a servi de support pédagogique pour 44 écoliers du secteur qui sont venus planter arbres et arbustes au bord des champs. Tandis qu'à Saint Jean des Echelles, les élèves de l'école de Lamnay sont eux venus prêter main-forte à un exploitant pour planter 770 mètres de haie.

Pour en savoir plus ou participer, n'hésitez pas à me contacter par téléphone au : 06.72.67.00.41 ou par e-mail à l'adresse suivante : [n.morchipont@frc-paysdelaloire.com](mailto:n.morchipont@frc-paysdelaloire.com)



**Nicolas MORCHIPONT**  
Chargé de mission FRC





# DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU A.R.B.R.E EN SARTHE

**La Fédération accompagne et recrute des agriculteurs volontaires !**

Initié en 2012 dans le Maine et Loire par la Fédération Départementale des Chasseurs du 49 et la Chambre d'Agriculture, le réseau A.R.B.R.E. (Agriculteurs Respectueux de la Biodiversité et des Richesses de l'Environnement) regroupe aujourd'hui plus de 160 exploitations agricoles aux modes de productions diversifiés.

Il s'agit, au sein de ce réseau, de travailler et d'échanger pour associer au mieux la biodiversité et les outils de production afin de répondre à la fois aux enjeux agricoles (auxiliaires, érosion, pollinisation...) mais aussi de territoires (qualité de l'eau, paysage, petit gibier...).

Afin d'étendre ce réseau à l'ensemble des départements de la région des Pays de la Loire, la Fédération Régionale des Chasseurs et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire accompagnent les agriculteurs volontaires vers une meilleure intégration de la biodiversité dans le système d'exploitation.



## **Un conseil technique individuel proposé**

L'adhésion au réseau est gratuite et encadrée par un cahier des charges. Elle se fait grâce à un diagnostic d'exploitation réalisé avec l'un des animateurs du réseau et l'exploitant. Le réseau permet ainsi de proposer des alternatives pour un bon compromis agro-environnemental sur les exploitations et un suivi annuel dans la mise en place d'un plan d'action sur l'exploitation.

Pour les adhérents qui s'engagent à maintenir et gérer les haies, les mares, les bords de champs, les bandes enherbées et le parcellaire en faveur de la biodiversité, c'est une réelle opportunité pour le petit gibier.

## **Contact :**

**Nicolas MORCHIPONT :**

**06.72.67.00.41**

**ou par e-mail à l'adresse suivante :**

**[n.morchipont@frc-paysdelaloire.com](mailto:n.morchipont@frc-paysdelaloire.com)**

**Nicolas MORCHIPONT**  
Chargé de mission FRC



# BOUTIQUE FDC 72

## Règlementation / Sécurité :

Panneau ralentir « Chasse en cours » : 21 €  
Jalon de marquage 30° : 0,70 €  
Registre de battue : 5 €

Manuel du permis de chasser : 10 €

Plaque « Réserve de Chasse » : 1,30 €  
Panneau sécurité : 3 € les 2 panneaux

Registre « Entrée et sortie du gibier » : 39,50 €  
Registre Hygiène Alimentaire : 3,74 €  
Carnet Bon de Transport : 3,50 €



## Chasse :

Bouton Sanglier Enclos : 0,40 €  
Sac à gibier : 0,42 €

Poncho : 0,22 €  
Bague Faisan : 0,09 €  
Bracelet de tir Faisan : 0,26 €



## Auxiliaire faune sauvage :

Agrainoir complet de 5 L (seau + couvercle + pied + trémie) : 7,30 €  
Agrainoir complet de 11 L (seau + couvercle + pied + trémie) : 8 €  
Agrainoir « Anti-Sanglier » de 11 L : 37 €  
Sac de Pierres à sel de 25 Kg : 25 €

## Pièges :

### Piège en X, 3 tailles :

- 13 cm : 10,40 €
- 16 cm : 15,00 €
- 18 cm : 16,50 €

Piège à œuf : 62,50 €  
Piège Bélisle : 26,50 €

Piège Billard : 28 €  
Collet Blanc : 2,35 €  
Collet Vert : 2,40 €  
Mustelière : 58 €

Tube terrier lapins : 8 €  
Cage terrier renardeaux : 33,70 €  
Cage à renards 80 x 80 x 200 : 260 €  
Cage de pré-lâché perdrix : L : 1m50, l : 1m, H : 40cm, avec cabane 60 x 60 x 40 : 150 €  
Cage à Pigeon : 21,32 €  
Cage à Pies : 82 €  
Cage Corbeaux 50 x 50 x 150 : 96 €

Tarifs susceptibles d'évoluer en fonction des stocks et des approvisionnements fournisseurs.

# FILET DE CHEVREUIL DE NOS CHASSES FRANÇAISES RÔTI À LA SARRIETTE

PATATE DOUCE CONFITE, CAPPELLETTI DE CHEVREUIL CONFIT, GRUÉ DE CACAO DE NICOLAS BERGER

par le chef Jean-Sébastien Monné

Pour 4 personnes / Temps de préparation : 2h30

## Chevreuril

1 filet de chevreuil  
1/2 botte de sarriette  
huile de pépin de raisin  
20 g de grué de cacao

## Garniture

2 grosses patates douces  
20 g d'oignon au vinaigre  
200 g de chanterelle  
persil

## Cappelletti

300 g de farine  
15 g d'eau  
25 g de gras (huile, gras de boeuf...)  
15 g de poudre de cacao  
1 morceau d'épaule de chevreuil  
1 cuillère à soupe de moutarde à l'ancienne  
1 carotte  
persil haché  
1 échalote  
beurre  
ail  
baie de genièvre

## Pâte à cappelletti

Dans un cul de poule, mélanger la farine et la poudre de cacao. Verser dans une casserole l'eau, le gras et porter à ébullition. Verser le liquide dans le cul de poule, mélanger avec une spatule. Finir à la main. Façonner une boule, filmer au contact et placer au réfrigérateur 24h.

## Garniture

Éplucher la patate douce, tailler des rectangles de 8 cm de long et les mettre dans une sauteuse avec un morceau de beurre et du fond blanc. Confire les patates douces avec un couvercle jusqu'à obtenir une cuisson moelleuse à coeur. Réserver.

Avec les parures de patate douce, réaliser une purée ainsi que des chips pour la décoration. Tailler les chips à la mandoline en fines tranches et les frire pendant 2-3 minutes à 150°. Réserver. Faire tomber les chanterelles une première fois dans l'huile, égoutter le tout. Faire revenir une seconde fois dans du beurre moussieux. Réserver.

## Farce à cappelletti

Confire le morceau d'épaule dans du papier aluminium avec une branche de sarriette, un peu d'huile d'olive pendant 3-4 heures à 120° au four. Tailler la carotte en brunoise et faire revenir dans de l'huile d'olive avec l'échalote ciselée. Ajouter la viande confite, la moutarde à l'ancienne et le persil haché. Former des boules de 15g.



## Former les cappellettis

Abaisser la pâte à 4 millimètres d'épaisseur à l'aide d'un laminoir. Fariner le plan de travail, déposer la pâte à cappelletti. Tailler des disques à l'aide d'un emporte-pièce de 40 mm de diamètre. Déposer les boules de farce au centre de la pâte, replier la moitié du disque en ayant soin de bien partir de la farce en appuyant afin de ne pas avoir de bulles d'air, réunir les extrémités pointues en scellant bien. Plonger les cappellettis 3 minutes dans une eau salée frémissante.

## Filet de chevreuil

Dénerver le filet de chevreuil vous-même ou par votre boucher et portionner des morceaux de 8 cm de long. Colorer les morceaux de chevreuil à l'huile de pépins de raisin. Une fois la viande colorée, faire revenir dans un beurre moussieux avec une gousse d'ail, de la sarriette et de la baie de genièvre concassée.

Dresser l'assiette à votre convenance.

Restaurant ouvert du mercredi midi au dimanche soir

contact : 02.43.85.25.73  
www.aubergedebagatelle.fr  
contact@aubergedebagatelle.fr

# PLANNING I.K.A.



© D. Gest

**Lièvre hiver 2023 - 2024 - Rendez-vous 20h30**  
**Attention plus de comptage le vendredi soir.**

Secteur	Commune	Date	Lieu rendez-vous
Ecommoy	Moncé en Belin, Mulsanne		Pl. Mairie Mulsanne
Ecommoy	Laigné en Belin, S' Gervais en Belin		Pl. Mairie Laigné en Belin
G.I.C. Rhonne	S' Mars d'Outille	04/05 DEC	Pl. Mairie S' Mars d'Outille
G.I.C. Bercé	Ecommoy, Marigné Laillé		Pl. Mairie Ecommoy
G.I.C. Rhonne	Brette les Pins, Téloché		Pl. Mairie Brette les Pins
G.I.C. Saosnois	Aillières-Beauvoir, Contilly, Mamers, Marollette, Panon, Saosnes Vezot, Villaines La Carelle	04/05 DEC	La Caillère
Fresnay sur Sarthe	Moitron, Montreuil le C., S' Aubin de L. Mont S' Jean, S' Georges le G., Douillet le J. S' Paul le G., Assé le B., S' Victeur, Sougé le G.	06/07 DEC	Contacteur le Technicien
Pontvallain	Cérans, La Fontaine S' Martin Oizé, S' Jean de la Motte Mansigné	06/07 DEC	Pl. Mairie Cérans Pl. Mairie Oizé Pl. Mairie Mansigné
G.I.C. Polinois	Yvré le P., Parigné le P., Requeil Pontvallain, S' Biez, S' Ouen en B.	06/07 DEC	Pl. Mairie Yvré le Polin Pl. Église S' Ouen en Belin
G.I.C. Ludois	Dissé, Savigné/Lude Le Lude, La Chapelle aux Choux Thorée les Pins, Luché Pringé S' Germain d'A., Chenu, La Bruère/L.	11/12 DEC	Pl. Mairie Le Lude Pl. Mairie Le Lude Pl. Mairie Thorée les Pins Pl. Mairie S' Germain d'Arcé
Le Mans Nord	La Bazoge, S' Saturnin Neuville/S., Savigné l'Evêque Aigné, La Milesse, Trangé	11/12 DEC	Contacteur le Technicien
Allonnes	Chauffour N. D., Fay, Pruillé le C.	11/12 DEC	Contacteur le Technicien
G.I.C. Montmirail	Montmirail, S' Jean des E., S' Maixent, Courgenard, S' Ulphace, Grééz sur R. Lamnay, Champrond, Melleray	13/14 DEC	Contacteur le Technicien Pl. Église Melleray
G.I.C. Gée	Chantenay V., Tassé Vallon/G., S' Christophe en C., S' Pierre des B. Vallon/G., Maigné, Crannes en C.	13/14 DEC	Pl. Mairie Chantenay Pl. Mairie Vallon Pl. Mairie Vallon
Bouloire	S' Michel de C., Thorigné sur D., Coudrecieux S' Mars de L., Volnay, Challes Bouloire, Tresson, Maisoncelles	18/19 DEC	Pl. Église Bouloire
Saint Paterne	Rouessé F., Grandchamp, Thoiré s/C. Bérus, Béthon, Cherisay, Oiseau le P. Moulins le C., Gesne le G. Arçonay, Champfleur, Le Chevain, S' Paterne Ancinnes, Livet en S.	18/19 DEC	Contacteur le Technicien
Marolles les Braults	Marolles les B., Monhoudou, Nauvay, Peray, S' Aignan, Courgains, Thoigné, Nouans, Lucé s/B., René Mézières s/P., Dangeul, Congé s/O.	20/21 DEC	Contacteur le Technicien
La Chartre /Le Loir	Chahaigues, Lhomme Marçon Beaumont/Dême, La Chartre/L Ruillé/Loir, Poncé/Loir La Chapelle Gaugain, Lavenay	20/21 DEC	Pl. Mairie Chahaigues Pl. Mairie Marçon Pl. Mairie Beaumont/Dême Pl. Mairie Ruillé/Loir Pl. Mairie Chapelle Gaugain
Saint Calais	S' Calais, Conflans s/A., Rahay, Marolles S <sup>te</sup> Osmane, S' Gervais, Evailé, S <sup>te</sup> Cérotte Besse /B., La Chapelle Huon, Vancé, Cogners Montaillé, Ecorpain	08/09 JAN	Pl. Mairie Saint Calais
Malicorne	Le Bailleul, Villaines/M., Arthezé Courcelles, Bousse, Ligrion Mézeray Malicorne/S., Noyen/S., Dureil	08/09 JAN	Pl. Mairie Le Bailleul Pl. Mairie Courcelles Pl. Mairie Mézeray Pl. Mairie Malicorne

GIC Conlie	Cures, Bernay- Neuvy, Tennie, Conlie Mézières s/L., Sainte Sabinne, La Chapelle S' Fray, Neuwillalais, Conlie S' Symphorien, Ruillé, Degré, La Quinte, Lavardin, Domfront	10/11 JAN	Contacteur le Technicien
Vibraye	Berfay, Valennes, Vibraye Dollon, Lavaré, Sémur en Vallon	10/11 JAN	Pl. Église Vibraye
La Suze/Sarthe	La Suze/S., Roézé/S. Spay, Fille/S. Chémiré le G., Fercé/S., Souigné Flacé Louplande, Etival, Voivres, S' georges du B. Souigné/B., Joué l'A., La Guierche	15/16 JAN	Contacteur le Technicien
Ballon	Ballon, Montbizot, Teillé S' Jean d'A., S <sup>te</sup> Jamme/S., Souillé Courcemont, Courceboeufs, Beaufay	15/16 JAN	Contacteur le Technicien
Parigné l'Evêque	Parigné l'E.	17/18 JAN	Pl. Mairie Parigné l'E
G.I.C. La Ferté Bernard	La Ferté B., Déhault, S' Martin des M., Villaines la G. Avezé, Préval, Souigné s/M., La Chapelle du B. S' Aubin des C., Cherreau, Cormes, Théligny, Cherré	17/18 JAN	Contacteur le Technicien Parking du lycée R. Garnier
La Flèche	La Flèche Clermont Créans, Mareil/L. Cré/L., Bazouges/L. La Chapelle d'Aligné, Crosnières	17/18 JAN	Pl. Mairie La Flèche Pl. Mairie Clermont Créans Pl. Mairie Cré/Loir Pl. Mairie Chapelle d'Aligné
Beaumont / Sarthe	Piacé, S' Germain/S., Fyé Coulombiers, Chérancé, Doucelles Assé le R., Ségrie, Vernie, S' Christophe du J. Maresché, Vivoin, S' Marceau, Le Tronchet	22/23 JAN	Contacteur le Technicien
Mayet G.I.C. Bercé Mayet G.I.C. Bercé	Sarcé, Coulongé Mayet Aubigné Racan, Vaas Lavernat, Verneil le Chétif	22/23 JAN	Pl de l'Eglise Sarcé Pl. Mairie Mayet Pl. Mairie Aubigné Racan Pl. Mairie Lavernat
Mamers	S' Calez en S., S' Rémy des M, Pizieux, Commerveil S' Vincent des P., S' Pierre des O., Les Mées S' Rémy du V., Neuchatel en S., Louvigny	24/25 JAN	Contacteur le Technicien
G.I.C. Bercé Grand Lucé	Pruillé l'E., S' Vincent Du L. Villaines/L., Le Grand Lucé Courdemanche, S' Pierre du L. Montreuil le H., S' Georges de la Couée	24/25 JAN	Pl. Mairie Pruillé l'Eguillé Pl. Mairie Grand Lucé Pl. Mairie S' Pierre du Lorouër Pl. Mairie Montreuil le Henri
Bonnétable	Bonnétable, Nogent le B., S' Georges du R., Jauzé Courcival, Roupéroux le C., Terrehault, Briosne les S.	29/30 JAN	Pl. Mairie Bonnétable
Sablé/Sarthe	Parcé, Vion, Louailles, Solesmes Précigné, Courtilliers, N. D. du Pé, Pincé Sablé/S., Auvers le H., Souigné/S. Juigné/S., Avoise	29/30 JAN	Pl. Mairie Parcé/Sarthe Pl. Mairie Précigné Pl. Mairie Sablé/Sarthe Pl. Mairie Juigné/Sarthe
Sillé le Guillaume	Sillé le G., Parennes, Rouez en C., Rouassé V. Crissé, S' Rémy de S., Pezé le R.	29/30 JAN	Contacteur le Technicien
Montfort le Gesnois	Montfort le G., S <sup>te</sup> Corneille, Lombron, S' Mars la B., Fatines Sillé le Philippe, S' Célerin, Torcée en V. Surfonds, Soultré, Le Breil s/M. ,Nuillé le J., Conneré	31 JAN - 01 FEV	Contacteur le Technicien
Brûlon	Poillé/V., Fontenay/V. Brûlon, Vire en C. Chevillé, S' Ouen en C., Mareil	31 JAN - 01 FEV	Pl. Mairie Poillé Contacteur le Technicien Pl. Mairie Chevillé
La Fresnaye / Chedouet	Blèves, Les Aulneaux, Louzes Villeneuve en Perseigne, Chenay	05/06 FEV	Contacteur le Technicien
Tuffé	Tuffé, Boesse le S., S' Hilaire Le L., S' denis des C. La Bosse, La Chapelle S' Rémy, Prévelles Duneau, Le Luart, Bouer, Sceaux s/H.	05/06 FEV	Pl. Église Tuffé
Loué	S' Denis d'O., Joué en C. Loué, Tassillé, Auvers /M., Longnes, Chassillé Chémiré en C., Neuville en C., Epineu le C. Coulans/G., Amné en C., Brains/G.,	07/08 FEV	Contacteur le Technicien
Château du loir G.I.C. de Bercé	Nogent/L., Dissay/C., S' Pierre de C. Château du L., Luceau, Montabon, Flée Thoire/D., Jupilles Beaumont Pied de Bœuf	07/08 FEV	Pl. Mairie Nogent/Loir Pl. Mairie Château Pl. Mairie Thoiré/Dinan

**Notez dès maintenant les dates de comptage de votre commune sur vos calendriers ou agendas.**

# Lieutenants de Louveterie de la Sarthe

## 2020\_2024

Louveter suppléant : M. Sylvain ROULLARD  
07.86.98.76.94



M. Alain MONNIER  
06.08.40.17.54

M. Lionel LEJEUNE  
Le Vernis  
72230 MONCE EN BELIN  
06.26.05.58.89 Travail  
06.11.64.45.10 Chasse

M. Bernard LEBRETTON  
37 rue du Méridien  
72240 NEUVILLALLAIS  
06.08.32.98.07

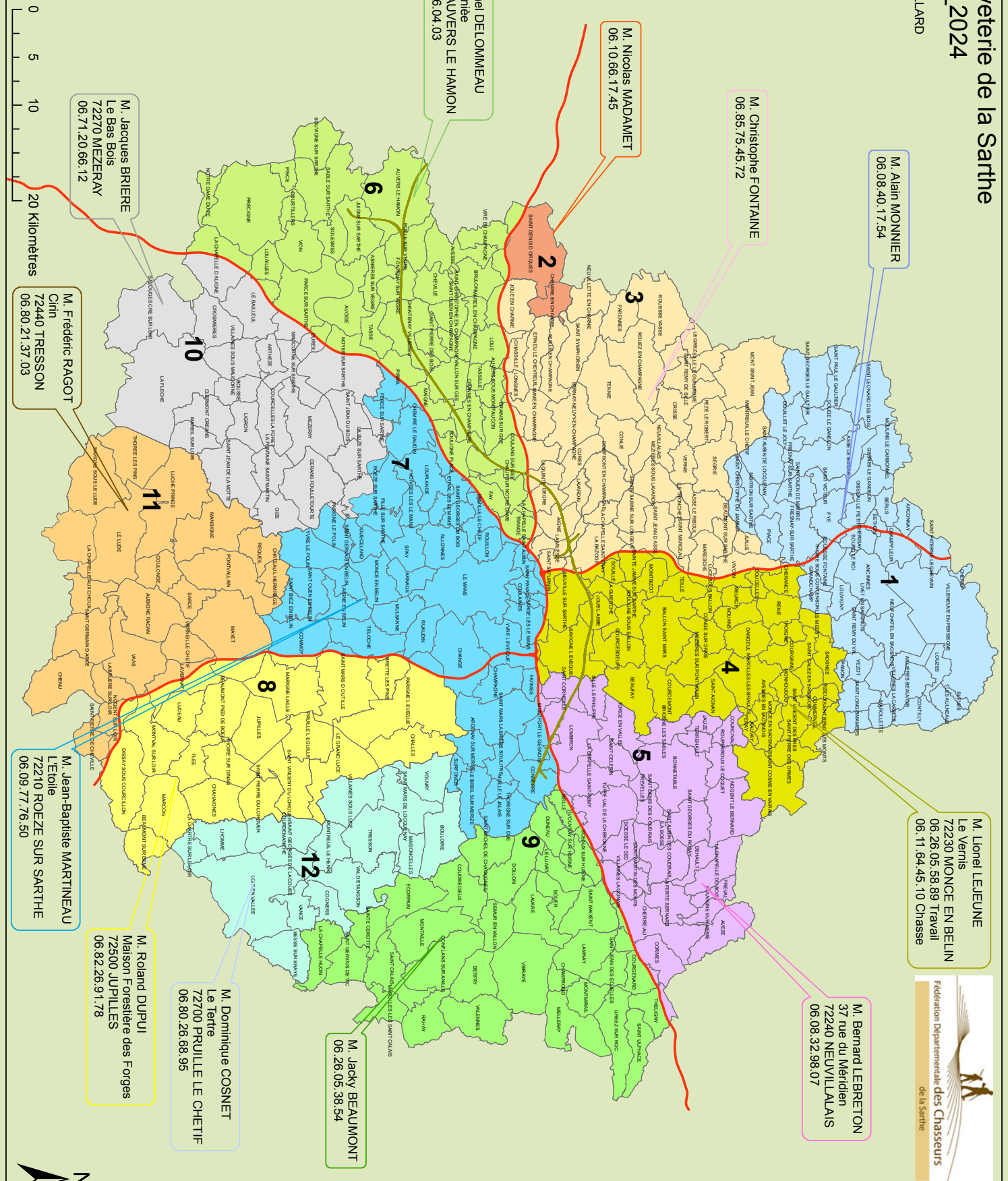
M. Christophe FONTAINE  
06.85.75.45.72

M. Nicolas MADAMET  
06.10.66.17.45

M. Michel DELOMMEAU  
La Pléinière  
72300 AUVERS LE HAMON  
06.13.16.04.03

### Louveter N°SECTEUR, LOUVETIER

- 1, Alain MONNIER
- 2, Nicolas MADAMET
- 3, Christophe FONTAINE
- 4, Lionel LEJEUNE
- 5, Bernard LEBRETTON
- 6, Michel DELOMMEAU
- 7, Jean-Baptiste MARTINEAU
- 8, Roland DUPUI
- 9, Jacky BEAUMONT
- 10, Jacques BRIERE
- 11, Frédéric RAGOT
- 12, Dominique COSNET



# Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1896

NOUVELLE  
GENERATION  
HD NUMERIQUE

**CynéTIR**  
Le Simulateur de Tir à Balles Réelles

Nouveaux films en HD Numérique



Le Mans/Orbec 1 h 15 par l'autoroute A28  
Nous sommes près de chez vous!

**1<sup>er</sup> CynéTIR Français en Armurerie**

Stand ouvert à tous, chasseurs et non chasseurs,  
sur rendez-vous du mardi au samedi.



**ÉMOTIONS GARANTIES !**

Actuellement  
**le meilleur**  
entraînement

Véritable simulateur de tir dans une salle de projection de 250m<sup>2</sup> où l'on tire à balles réelles avec sa carabine. Ce concept permet aux chasseurs un entraînement rigoureux et devient très ludique pour les débutants ne pratiquant pas le tir.

- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock
- Fusils et carabines neuves à partir de 529 euros

**Réglage à 50 mètres et tir dans le CynéTIR OFFERT pour l'achat d'une arme rayée neuve.**

## Blaser

Venez découvrir notre nouveau  
**Show-Room BLASER**

Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest  
avec plus de 30 modèles en Stock  
Venez composer vous même votre Blaser R8  
à partir de 2.499 Euros

Du mardi au vendredi  
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi  
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00

[www.riffaut.com](http://www.riffaut.com)

  
**UNIFRANCE**  
ARMURIERS



Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques.

Suivez-nous sur  
**Facebook**



@riffautarmurerie

Tél. 02 31 32 80 25  
Fax. 02 31 32 59 73

[contact@riffaut.com](mailto:contact@riffaut.com)

DANS LE TERRITOIRE DES  
CHASSEURS



# LE SPÉCIALISTE DE LA CHASSE C'EST TERRES & EAUX

**Armes (acquisition, réparation et entretien), optiques, équipements, vêtements, aménagement du territoire, mais aussi préparation du gibier...**

Ici, les passionnés de chasse peuvent non seulement s'équiper de A à Z, mais aussi bénéficier de conseils et de services.



PLUS DE  
600 RÉFÉRENCES  
DE MUNITIONS

TUNNEL DE TIR  
DE 50 M

350 M<sup>2</sup>  
DE VÊTEMENTS  
DE CHASSE



Nos armuriers sont à votre service pour entretenir, réparer, modifier ou transformer vos armes et vous accompagner dans le choix d'un accessoire ou d'un montage d'optique

*Découvrez  
nos experts Armuriers*

TERRES&EAUX



**TERRES & EAUX**

La nature, ça se vit.

REJOIGNEZ-NOUS SUR [terreseteaux.fr](http://terreseteaux.fr)



**LE MANS - SAINT SATURNIN**

Zac des portes de l'Océane, 12 rue de Villeneuve  
72650 Saint-Saturnin